Nations Unies S/PV.7651



Conseil de sécurité

Soixante et onzième année

Provisoire

7651e séance

Jeudi 17 mars 2016, à 16 h 45
New York

Président :	M. Gaspar Martins	(Angola)
Membres :	Chine	M. Liu Jieyi
	Égypte	M. Mahmoud
	Espagne	M. Oyarzun Marchesi
	États-Unis d'Amérique	M. Pressman
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	France	M. Lamek
	Japon	M. Akahori
	Malaisie	M. Ibrahim
	Nouvelle-Zélande	Mme Schwalger
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Meek
	Sénégal	M. Ciss
	Ukraine	M. Vitrenko
	Uruguay	M. Rosselli
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Ramírez Carreño

Ordre du jour

La question concernant Haïti

Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (S/2016/225)

16-07617 (F)





La séance est ouverte à 16 h 45.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La question concernant Haïti

Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (S/2016/225)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, j'invite les représentants de l'Argentine, du Brésil, du Chili, de la Colombie, du Guatemala, d'Haïti, du Mexique, du Pérou et de Saint-Vincent-et-les Grenadines à participer à la présente séance.

En vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite la, Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, Mme Sandra Honoré, à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le Chef de la délégation de l'Union européenne auprès de l'ONU, S. E. M. João Vale de Almeida, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2016/225, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti.

Je donne maintenant la parole à Mme Honoré.

Mme Honoré (*parle en anglais*) : Je tiens à faire part de ma gratitude à l'Angola, en sa qualité de Président du Conseil de sécurité, pour avoir convoqué le débat de ce jour sur Haïti, ainsi qu'à tous les membres du Conseil pour leur appui constant.

(*l'oratricepoursuit en français*)

Je profite aussi de cette occasion pour saluer la présence du Représentant permanent de la République d'Haïti.

(*l'oratrice poursuit en espagnol*)

Je tiens à remercier particulièrement tous les pays qui fournissent des contingents et du personnel de police à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), ainsi que tous les États Membres qui collaborent au processus de consolidation de la stabilité en Haïti.

(*l'oratrice reprend en anglais*)

Après l'interruption processus électoral entamé en 2015, Haïti est désormais à une étape cruciale de son processus de démocratisation. Les prochaines semaines seront déterminantes pour les perspectives de consolidation démocratique à court et moyen terme en Haïti, et exigeront que tous les acteurs impliqués déploient des efforts de bonne foi, guidés par l'intérêt du peuple haïtien.

Le 25 octobre, Haïti a tenu le deuxième des trois tours de scrutin prévus pour 2015, illustrant les progrès accomplis sur la voie du renouvellement de ses institutions démocratiques et de la restauration de l'équilibre institutionnel inscrit dans la Constitution. À l'issue de ces élections, 14 des 20 sénateurs et 92 des 119 membres de la chambre basse ont prêté serment, formant ainsi la 50e législature et permettant l'entrée en fonctions du Parlement à la date constitutionnelle du 11 janvier 2016, mettant ainsi un terme à une année de dysfonctionnement et de gouvernement par décret.

Cet élan positif a cessé avec le report du troisième tour de scrutin, dans un climat de tensions croissantes dues à des allégations de fraude et de dégradation des conditions de sécurité. Le risque d'une nouvelle vacance gouvernementale a pu être évité grâce à un accord conclu le 5 février entre l'ancien Président Martelly et les Présidents des deux chambres du Parlement.

Cet accord conforme à l'esprit de la Constitution haïtienne a permis d'établir une feuille de route en vue de préserver la continuité institutionnelle après l'expiration du mandat présidentiel le 7 février. Il appelle l'Assemblée nationale à élire, de manière indirecte et pour une période d'une durée maximale de 120 jours, un président provisoire dont le rôle consiste à désigner un nouveau premier ministre et à nommer un nouveau Cabinet, à revitaliser le Conseil électoral provisoire et à mener à bien le cycle électoral de 2015 en organisant des élections le 24 avril.

En dépit des nombreux efforts déployés par les personnes responsables de la mise en œuvre de l'accord, les tensions restent élevées, et la classe politique n'a pas encore défini une vision commune en ce qui concerne le processus politique. Si l'ancien Président du Sénat et de l'Assemblée nationale, M. Jocelerme Privert, a été élu Président provisoire d'Haïti le 14 février, il a fallu attendre environ trois semaines pour sortir de l'impasse

concernant la nomination d'un premier ministre et d'un Cabinet de consensus et la ratification du programme gouvernemental par le Parlement. À cet égard, la réunion de la chambre basse organisée hier a été ajournée, apparemment parce que ses membres ne parvenaient pas à se mettre d'accord au sujet de la composition du Cabinet.

Parallèlement, en consultation avec les secteurs pertinents, des mesures ont été prises pour désigner les membres du nouveau Conseil électoral provisoire. Leur installation est néanmoins en suspens dans l'attente de la confirmation du Premier Ministre et de son Cabinet. De nombreuses demandes ont été présentées aux fins de la création d'une commission indépendante de vérification des élections, dont le mandat ou la composition n'ont pas encore été définis, ce qui permettrait de renforcer la confiance alors que se poursuit le processus électoral de 2015.

Les retards accumulés tant en ce qui concerne la confirmation du Premier Ministre que la revitalisation du Conseil électoral provisoire, auxquels s'ajoute l'incertitude concernant la vérification du processus électoral de 2015, risquent non seulement de gêner la mise en œuvre de l'accord et la conclusion du cycle électoral avant la fin de la période de 120 jours, mais également d'empêcher le rétablissement plein et rapide de l'ordre constitutionnel, et donc de prolonger la période d'instabilité politique qui ronge le pays depuis bien trop longtemps. Une crise politique prolongée pourrait détourner l'attention de tous les acteurs, Haïtiens comme partenaires internationaux, de la nécessité de maintenir les avancées réalisées ces dernières années en matière de stabilisation. Haïti ne peut se permettre de perdre cet objectif de vue, car il se remettra difficilement d'un nouveau recul de la croissance économique.

La situation en matière de sécurité est demeurée généralement pacifique, même si elle est fragile et reste marquée par le processus électoral et les tensions politiques de ces derniers mois. Moins d'incidents en matière de sécurité ont été signalés lors des élections du 25 octobre, ce qui témoigne des capacités croissantes de la Police nationale d'Haïti, qui était la principale garante de la sécurité lors des élections. Lors de ma dernière intervention au Conseil (voir S/PV.7530), j'ai attesté la capacité croissante non seulement de la police, mais également du Conseil électoral provisoire et du Gouvernement haïtien, à assumer une plus grande part de responsabilité dans la conduite du processus électoral dans le pays. Si les élections du 25 octobre ont mis en exergue le rôle directeur que jouent ces institutions nationales clefs, la poursuite de l'appuique fournit le système des Nations Unies sur les plans opérationnel, logistique et de la sécurité et de l'assistance financière que fournissent les partenaires internationaux d'Haïti demeure essentielle en vue de mener à bien le cycle électoral et de stabiliser le pays.

De même, en cette dernière année de la mise en œuvre de son plan de développement pour la période 2012-2016, avec l'appui de la MINUSTAH, la Police nationale d'Haïti a montré qu'elle avait la détermination et les capacités nécessaires pour renforcer la sécurité du peuple haïtien. Le renforcement de cette institution et de ses capacités spécialisées est néanmoins importante afin que la police nationale devienne véritablement autonome. Cela exigera de s'engager fermement et durablement en faveur du développement de la Police nationale d'Haïti, dans le cadre de la vaste réforme de l'état de droit que mènera le Gouvernement haïtien, avec l'appui des partenaires internationaux d'Haïti.

L'économie du pays montre des signes de faiblesse, avec des investissements publics et privés en chute libre, une croissance en baisse et une inflation en hausse, ce qui a provoqué une réduction des dépenses sociales, une baisse des activités créatrices de revenus, une augmentation de la vulnérabilité face aux chocs extérieurs et une exposition croissante aux crises humanitaires, et ce alors que les financements internationaux sont en baisse. Trois années consécutives de sécheresse ont affaibli les récoltes, plongeant 1,5 million d'Haïtiens dans l'insécurité alimentaire et infligeant une nouvelle épreuve au peuple haïtien.

Pour lutter contre ces problèmes, qui se répercutent sur la vie quotidienne de millions de personnes, et mettre en place des réformes à long terme, Haïti a besoin d'institutions stables et d'un système de gouvernance compétent. Il n'existe donc d'autre possibilité que de se réengager au plus vite dans la voie de la stabilité institutionnelle et politique en menant à bien le processus électoral en cours. L'incapacité à réaliser ces objectifs aurait de graves conséquences à long terme et menacerait le bien-être du peuple haïtien, qui aspire à la stabilité et la mérite. De même, les amis et partenaires internationaux d'Haïti doivent être assurés que l'aide qu'ils fournissent continuera de servir les intérêts du peuple haïtien.

Un solide esprit de compromis des parties haïtiennes et un engagement tout aussi solide en faveur

d'un consensus seront essentiels en vue de rétablir pleinement l'ordre constitutionnel dans le pays. Je réitère ce message avec un sentiment d'urgence et de profonde préoccupation à l'intention de tous les acteurs concernés, notamment le Président provisoire et les dirigeants des deux chambres du Parlement.

L'environnement opérationnel de la MINUSTAH sera défini en grande partie par la manière dont se déroulera le processus électoral et la date à laquelle il s'achèvera. Il est donc capital que la communauté internationale prenne fermement position en faveur d'une solution garantissant qu'Haïti continue d'avancer résolument dans la voie de la consolidation démocratique.

Comme le savent les membres du Conseil, la MINUSTAH est entrée dans la dernière année de son plan de consolidation conditionnel, et elle a commencé, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, à élaborer un plan de transition conjoint. Ce plan définira la feuille de route du désengagement progressif de la Mission des fonctions pouvant être désormais assumées par le Gouvernement haïtien ou les autres partenaires, et il mettra en évidence les domaines dans lesquels l'aide des partenaires internationaux et des Nations Unies est toujours nécessaire, et ce afin de préserver les progrès accomplis en matière de stabilisation et d'améliorer les perspectives de viabilité à long terme des principales institutions, notamment la Police nationale et les institutions chargées de l'état de droit.

Le travail préparatoire sur la transition alimentera la mission d'évaluation stratégique que la résolution 2243 (2015) a prié le Secrétaire général de mener après les élections afin de présenter des recommandations sur la présence et le rôle futurs des Nations Unies en Haïti. Compte tenu de l'incertitude politique dans laquelle le pays se trouve actuellement, le Secrétaire général a proposé dans son rapport (S/2016/225) que l'évaluation stratégique soit conduite une fois que le processus électoral interrompu aura été mené à terme. Le Secrétaire général a l'intention de présenter au Conseil de sécurité des recommandations sur l'avenir de la MINUSTAH avant que son mandat n'expire en octobre, séparément et indépendamment des événements politiques sur le terrain.

Je remercie tous mes collègues de la MINUSTAH et de l'équipe de pays des Nations Unies de leur dévouement durant cette période difficile pour Haïti. J'appelle également tous les partenaires internationaux d'Haïti à continuer de fournir un appui précieux au processus politique national.

Enfin, je demande à tous les acteurs haïtiens, à tous les niveaux, de se laisser guider d'abord et avant tout par leur responsabilité envers le peuple d'Haïti et de veiller à ce que le processus électoral soit mené à terme dans un climat de sérénité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie Mme Honoré de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité.

M. Pressman (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante spéciale, Mme Honoré, de son exposé qui, comme le rapport du Secrétaire général (S/2016/225), souligne les importantes avancées réalisées par Haïti au cours de la période qui s'est écoulée depuis le tremblement de terre, ainsi que les gigantesques défis auxquels il continue d'être confronté.

Je voudrais tout d'abord féliciter la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) des efforts qu'elle déploie pour promouvoir le processus politique, renforcer l'état de droit et promouvoir les droits de l'homme. Nous voudrions remercier en particulier les hommes et les femmes servant dans la MINUSTAH et les pays qui lui fournissent des contingents ou du personnel de police des inlassables efforts qu'ils déploient au nom du peuple haïtien.

Aujourd'hui, je voudrais me concentrer sur la question cruciale ayant trait à l'avenir immédiat d'Haïti, à savoir l'achèvement rapide du processus électoral reporté en Haïti. La conclusion du cycle électoral est un pas essentiel vers non seulement l'installation d'un Gouvernement élu qui reflète la volonté du peuple haïtien, mais aussi la remise sur pied d'institutions démocratiques pleinement fonctionnelles en Haïti qui puissent rendre le pays plus stable et plus sûr. Sans renforcement des institutions démocratiques et sans processus démocratiques crédibles, il n'y aura ni vraie stabilité ni développement durable en Haïti.

Comme la Représentante spéciale du Secrétaire général l'a indiqué dans son exposé, un accord politique a été signé le 5 février, grâce à un processus politique piloté par les Haïtiens, pour que le deuxième tour de l'élection présidentielle soit organisé le 24 avril, afin qu'un nouveau Président de la République puisse prendre ses fonctions le 14 mai. Pour que ces échéances soient respectées, toutes les parties prenantes politiques haïtiennes doivent s'engager à appliquer rapidement l'accord. Nous nous félicitons à cet égard de l'engagement

pris par le Président provisoire, M. Privert, d'oeuvrer à la conclusion du processus électoral consacré dans cet accord, et nous prenons acte de l'importante décision qu'il a prise le 25 février de nommer un Premier Ministre. Mais, bien que certaines mesures encourageantes aient été prises aux fins du respect de ces échéances, il ne reste plus beaucoup de temps pour s'acquitter des nombreuses tâches qui restent. La revitalisation dès que possible du Conseil électoral provisoire est la prochaine mesure cruciale à prendre. Nous prions instamment le Parlement de jouer son rôle s'agissant de la mise en œuvre de l'accord du 5 février, en approuvant sans retard le programme politique du Premier Ministre afin de faciliter l'achèvement du processus électoral.

Certains acteurs politiques et observateurs ont laissé entendre à la fin de l'année dernière que le processus électoral a été entaché de fraude à grande échelle; ces allégations ont nui à la crédibilité de ces élections et fait du tort au peuple haïtien. Cela a été non seulement inutile mais nuisible, et a grandement sapé les efforts que mène le Gouvernement haïtien, avec le concours de la communauté internationale, pour donner au peuple haïtien la possibilité de faire entendre sa voix par le biais d'un Gouvernement démocratiquement élu. Je tiens à dire que ni nous, ni les missions d'observation internationales dépêchées par l'Union européenne et l'Organisation des États américains, n'avons trouvé de preuves solides de fraude massive et à grande échelle.

Une fois les élections menées à terme, Haïti pourra consacrer son énergie et ses ressources au renforcement des processus et des institutions démocratiques du pays, qui ont été relégués à l'arrière-plan et éclipsé par la crise politique prolongée. Par exemple, le Gouvernement haïtien doit de toute urgence s'attaquer aux problèmes rencontrés dans le secteur de la justice, en particulier celui des détentions provisoires prolongées. Près de 70 % des personnes incarcérées dans les prisons haïtiennes n'ont pas encore fait formellement l'objet d'inculpation.

Haïti doit maintenant faire face à des défis croissants, notamment la sécheresse, une dévaluation de la monnaie et des menaces à sa sécurité alimentaire, entre autres. Seul un Gouvernement élu peut travailler efficacement avec les nombreux partenaires internationaux d'Haïti pour relever ces défis et d'autres. Le renforcement des institutions haïtiennes est nécessaire aussi afin de poursuivre et d'assumer au bout du compte les fonctions dont s'acquittent la MINUSTAH et d'autres partenaires internationaux. La MINUSTAH se prépare à évaluer les conditions d'une nouvelle réduction des effectifs ou d'une reconfiguration de la Mission des Nations Unies, et nous félicitons la Police nationale d'Haïti (PNH)pour les efforts qu'elle déploie pour améliorer le climat de sécurité du pays. Nous prenons acte de ce que la PNH entend atteindre l'objectif d'un effectif de près de 15 000 policiers d'ici à la fin de l'année 2016, et nous appelons à la mise en œuvre de la feuille de route portant accroissement des compétences et professionnalisation de la PNH durant les cinq prochaines années. Nous demandons aussi à la communauté internationale de continuer d'appuyer ces efforts.

Les États-Unis appuient la mission d'évaluation stratégique de la présence future des Nations Unies en Haïti, tel que requis dans la résolution 2243 (2015), qui doit être menée après la tenue des élections et l'installation d'un nouveau Président démocratiquement élu. Nous attendons avec intérêt aussi le plan de transition conjoint qu'établissent actuellement la MINUSTAH et l'équipe de pays des Nations Unies, qui définit la feuille de route de l'aide future des Nations Unies. Outre la mission d'évaluation stratégique, nous nous félicitons des recommandations présentées par la MINUSTAH sur la présence et le rôle futurs des Nations Unies en Haïti, et nous insistons pour dire que toute reconfiguration de la présence des Nations Unies doit se fonder sur une analyse approfondie et continue de la situation en matière de sécurité en Haïti. L'utilisation de cette analyse factuelle pour éclairer les décisions concernant la reconfiguration de la présence des Nations Unies permettra d'éviter les changements précipités qui pourraient compromettre les avancées que le Gouvernement et le peuple haïtiens, ainsi que les partenaires internationaux, ont réalisées ces 10 dernières années.

Les États-Unis sont un partenaire international de longue date d'Haïti. Œuvrant de concert avec le Gouvernement haïtien et la communauté internationale, nous continuons d'aider et nous continuerons de nous employer à renforcer la situation d'ensemble en matière de sécurité, le développement démocratique et la croissance économique d'Haïti. Il est particulièrement difficile de progresser sur ces questions quand règne l'incertitude politique. D'où l'importance de tenir des élections aux dates arrêtées dans l'accord du 15 février. Nous demandons à toutes les parties de s'engager en faveur d'un processus électoral véritable, qui soit juste, régulier, pacifique et ininterrompu afin qu'Haïti puisse enfin se diriger vers l'avenir brillant qu'il mérite amplement.

Mme Schwalger (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante spéciale du Secrétaire général, Mme Honoré, de son engagement en faveur de la stabilisation d'Haïti, et je tiens à saluer la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) et les pays qui lui fournissent des contingents de l'important travail qu'ils accomplissent.

La Nouvelle-Zélande est préoccupée par les troubles politiques qui ont secoué Haïti dernièrement ainsi que par les retards que continue d'accuser le processus électoral. Nous espérions que cette année serait celle où Haïti passerait de la dépendance à l'égard de partenaires extérieurs à une plus large autonomie. Nous espérions qu'aujourd'hui, nous pourrions examiner un plan de transition, produit conjoint de la MINUSTAH et d'un nouveau Gouvernement. Nous avions accueilli avec satisfaction les informations faisant état de la signature d'un accord pour la tenue des élections dans les prochains mois. Malheureusement, les manœuvres politiques de ces trois derniers mois, y compris la nuit dernière, ont gravement entravé les progrès en vue de la réalisation de cet objectif.

Le moment est venu pour que toutes les parties, en particulier le Gouvernement provisoire, s'engagent à faire preuve du leadership qu'attendent d'eux les Haïtiens. Les conséquences d'une incertitude politique continue en Haïti ne sont pas sans gravité. Comme la Représentante spéciale l'a souligné dans son exposé, la croissance économique en Haïti s'en ressent de façon directe. La situation humanitaire s'est aggravée du fait des sévères sécheresses, de l'insécurité alimentaire qui menacent des millions d'Haïtiens et de l'épidémie de choléra qui se poursuit.

Le calendrier d'examen des prochaines étapes qui attendent la MINUSTAH et des opérations des Nations Unies en Haïti a aussi pâti de la situation politique. La Nouvelle-Zélande est d'accord avec la Représentante spéciale qu'il est plus logique de mener une évaluation stratégique de la présence des Nations Unies en Haïti après les élections et l'installation d'un nouveau Gouvernement. Même ainsi, la MINUSTAH ne peut rester indéfiniment en Haïti. Nous devons utiliser au mieux le temps qu'il nous reste pour faire en sorte qu'Haïti soit autant que possible à même de gérer sa propre sécurité une fois la Mission partie.

Il est rassurant que la MINUSTAH et l'équipe de pays des Nations Unies collaborent pour établir un plan de transition conjoint. Outre la définition d'objectifs et de responsabilités clairs, le plan doit aussi définir les fonctions que la MINUSTAH peut mener à terme ou dont elle peut se désengager avant la fin de son mandat. Il sera crucial d'assurer une coordination étroite avec les partenaires nationaux et internationaux, y compris en ce qui concerne les fonctions qui n'ont pas encore été transférées. Pour que la transition soit viable, il faudra que les Haïtiens s'approprient véritablement de ce plan. I faudra veiller, à titre prioritaire, à ce que les institutions essentielles, en particulier la police, puissent fonctionner efficacement sans un appui international. Nous exhortons la MINUSTAH à coopérer avec le nouveau Gouvernement relativement au plan de transition conjoint dès que possible après les élections.

L'ONU doit également continuer à lutter contre l'épidémie de choléra qui persiste. Nous saluons les efforts déployés par l'ONU et ses partenaires, en particulier ceux qui ont contribué au plan d'appui et au plan national d'élimination du choléra. L'ONU doit continuer à apporter son appui aux personnes touchées en Haïti et prendre les mesures appropriées pour aider le pays à tourner la page et faire en sorte que le nouveau gouvernement ne se retrouve pas seul à faire face aux conséquences persistantes et aux répercussions politiques futures de cette épidémie.

Étant donné le cycle d'instabilité que Haïti a connu et les enseignements que l'ONU a tirés de l'expérience d'autres États fragiles, il faut tout mettre en œuvre pour que la transition concernant la MINUSTAH se déroule sans heurts. Une planification efficace de la transition et le renforcement des capacités, ainsi qu'un appui international qui s'inscrit dans la durée, seront déterminants pour une transition réussie. Cependant, rien de tout cela ne donnera lieu à des avantages à long terme, à moins que les acteurs politiques en Haïti ne soient prêts à agir de manière responsable et pacifiquement, en s'abstenant d''organiser des manifestations violentes ou de tenir des discours incendiaires. Nous appelons toutes les parties prenantes à mettre de côté leurs intérêts personnels et leurs rivalités et à privilégier les intérêts de leur pays. Il s'agit là d'une attente légitime des Haïtiens, et nous espérons que le Conseil continuera à faire preuve d'unité pour apporter son appui à Haïti tout au long de cette période difficile.

M. Rosselli (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Je voudrais remercier la Représentante spéciale du Secrétaire général, Mme Sandra Honoré, de son exposé.

L'Uruguay s'associe à la déclaration qui sera prononcée par le Représentant permanent du Pérou au nom du Groupe des Amis d'Haïti. Pour cette raison,

notre intervention portera sur des aspects qui ne seront pas couverts par cette déclaration.

L'engagement de l'Uruguay en faveur d'Haïti, que ce soit sur le terrain ou ici, au Siège, est de longue date. Sur le terrain, depuis 2004, date de la création de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), jusqu'à présent, nous avons déployé des soldats de la paix qui, avec des soldats péruviens, sont regroupés au sein d'un bataillon. Ici au Siège, l'Uruguay préside le Groupe des Amis d'Haïti depuis 2009. La MINUSTAH a été et reste un instrument très important chargé d'accompagner Haïti sur la voie de la stabilité, mais il faut également que les acteurs haïtiens – en particulier les responsables politiques – s'impliquent dans ces efforts.

Haïti est confronté à d'énormes défis, liés notamment la pauvreté, à l'insécurité, aux catastrophes naturelles, à l'insécurité alimentaire, à la santé – y compris des maladies d'origine hydrique telles que le choléra –, aux déplacés internes et à d'autres facteurs que je ne peux pas citer tous dans cette déclaration. Il est clair que quand un pays est confronté à des situations aussi graves, le leadership politique est un élément clef pour y faire face. Cependant, comme l'indique le rapport du Secrétaire général (S/2016/225), durant la période allant d'août 2015 à mars 2016, la situation a été tout autre, car elle a été marquée par l'incertitude politique. À cet égard, l'Uruguay a suivi avec une vive préoccupation l'évolution du processus politique en Haïti, y compris le report, une fois de plus, d'élections, qui cette fois-ci étaient initialement prévues pour décembre 2015. L'Uruguay se félicite du fait que l'accord politique intervenu le 5 février entre le Président sortant, M. Martelly, et les Présidents des deux chambres du Parlement national est le résultat d'un processus dont l'appropriation nationale ne fait aucun doute, un processus dirigé par les Haïtiens, négocié par les Haïtiens et approuvé par les Haïtiens. L'Uruguay espère que cet accord sera à présent respecté par les Haïtiens.

Au titre de la résolution 2243 (2015), le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de dépêcher une mission d'évaluation stratégique en Haïti et de lui présenter, à l'issue de celle-ci, des recommandations concernant la présence et le rôle futurs des Nations Unies en Haïti, de préférence 90 jours au plus tard après l'entrée en fonctions du nouveau Président, et idéalement après la formation d'un nouveau gouvernement. Étant donné qu'il est impossible d'appliquer ces dispositions de la résolution 2243 (2015) en raison de la situation politique qui règne en Haïti, dans son dernier rapport, le Secrétaire général propose que l'évaluation stratégique prévue par le Conseil de sécurité soit conduite une fois que le processus électoral aura été mené à terme.

À cet égard, on peut se demander, compte tenu de ce qui s'est passé auparavant, si le fait de conditionner l'évaluation stratégique à la conclusion du processus électoral n'entraîne pas le risque que ni l'une ni l'autre ne se produisent pas. Une telle situation aurait pour conséquence de reporter sine die la formulation des recommandations sur la présence et le rôle futurs des Nations Unies en Haïti, tel que le demande la résolution 2243 (2015). On a parfois le sentiment que pour certains acteurs haïtiens, la présence de la MINUSTAH et les garanties qu'elle offre sont immuables et ont entraîné une dépendance en quelque sorte. Cette idée selon laquelle la MINUSTAH sera toujours là fait que la MINUSTAH est devenue un élément du problème, pas de la solution.

L'Uruguay estime que le Conseil ne doit pas permettre aux acteurs politiques haïtiens de prendre la MINUSTAH en otage. Par conséquent, il faut que l'on puisse procéder à une évaluation stratégique et faire progresser le plan de transition conjoint en vue du transfert progressif des fonctions de la Mission au Gouvernement haïtien et à l'équipe de pays des Nations Unies, que le processus électoral soit mené à bon terme ou non. De l'avis de l'Uruguay, l'évaluation stratégique pourrait commencer dès mai prochain.

Malgré la situation politique et la réduction des effectifs de la MINUSTAH, tel qu'il en a été décidé sur la base du mandat adopté en octobre 2014, les conditions de sécurité n'ont pas beaucoup changé, puisque la criminalité est restée au même niveau depuis cette date, comme l'indique le Secrétaire Général, y compris dans les zones d'où la Mission s'est retirée. En conséquence, il convient de saluer le rôle qu'a joué la Police nationale d'Haïti. À cet égard, on peut espérer que les progrès accomplis par la Police nationale d'Haïti seront consolidés et qu'ainsi, le peuple haïtien pourra disposer d'une force à même de garantir de façon autonome la sécurité et l'ordre sur tout le territoire national.

Compte tenu des efforts énormes consentis en Haïti par les Nations Unies, les pays de la région, les organisations régionales, les pays donateurs et les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police, on peut espérer que les acteurs politiques haïtiens, en particulier le Président provisoire, feront montre de

respect à l’égard de la communauté internationale et agiront de manière constructive dans le respect de l’accord conclu le 5 février 2016, en vue de la conclusion du processus électoral et de la formation d’un gouvernement constitutionnel dans les meilleurs délais. Il serait inadmissible, après tout l’appui apporté à Haïti, que les acteurs politiques haïtiens continuent à déployer des trésors d’ingéniosité pour s’accrocher à leurs postes.

Pour terminer, je voudrais indiquer que l’Uruguay tient à exprimer sa gratitude aux hommes et aux femmes qui servent au sein de la MINUSTAH pour leur dévouement et leur engagement en faveur du relèvement et de la stabilité d’Haïti. Nombre d’entre eux ont perdu la vie dans l’exercice de leurs fonctions, y compris des membres uruguayens de cette Mission, dont je salue la mémoire.

M. Oyarzun Marchesi (Espagne) (*parle en espagnol*) : Je remercie le Secrétaire général de son dernier rapport (S/2016/225) et la Représentante spéciale du Secrétaire général, Mme Sandra Honoré, de l’exposé qu’elle vient de faire.

En ce qui concerne le processus politique en Haïti, l’Espagne s’associe à l’appel lancé par le Secrétaire général à tous les acteurs haïtiens, en particulier le Président et l’Assemblée nationale, pour qu’ils œuvrent de concert et mettent en pratique l’accord politique du 5 février dans les délais convenus.

Dans une situation politique aussi instable que celle que connaît Haïti, il est particulièrement important que la communauté internationale envoie ce message de façon ferme et unanime. À cet égard, il convient de signaler que le Premier Ministre et le Gouvernement provisoire désignés par le Président Privert ne sont pas consensuels et n’ont pas été confirmés par l’Assemblée nationale. La communauté internationale a déployé des efforts considérables pour soutenir la reconstruction et la stabilisation en Haïti, en appuyant en particulier la tenue des élections. Si nous ne voulons pas que ces efforts aient été déployés en vain, nous devons exiger avec fermeté que les responsables politiques haïtiens adoptent une attitude responsable dans le cadre de la poursuite du processus électoral.

Concrètement, l’Espagne a apporté un appui politique et financier aux élections en Haïti, en accordant des ressources financières et humaines aux missions électorales de l’Organisation des États américains et de l’Union européenne. À cet égard, nous regrettons profondément que le processus électoral en cours soit dans l’impasse, car c’est là que se joue la consolidation des institutions démocratiques d’Haïti.

Je voudrais à présent évoquer la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH). L’Espagne remercie la MINUSTAH de son excellent travail. Sa présence est un facteur de stabilité et de dissuasion, qui revêt une importance particulière dans le contexte actuel d’incertitude politique. Nous prenons bonne note de l’intention du Secrétaire général de présenter au Conseil de sécurité des recommandations sur l’avenir de la MINUSTAH avant que son mandat n’expire en octobre. Conformément à la résolution 2243 (2015), ces recommandations doivent être fondées sur la mission d’évaluation stratégique qui sera menée une fois que le processus électoral sera achevé, 90 jours après la prestation de serment du nouveau Président et, idéalement, après la formation d’un nouveau Gouvernement. L’Espagne souligne que ces recommandations doivent non seulement être basées sur les conclusions de la mission d’évaluation, mais aussi tenir compte de la situation politique et institutionnelle d’Haïti et évaluer son incidence sur la stabilité et la sécurité du pays. Toute évaluation du rôle et de la présence des Nations Unies en Haïti, après l’expiration du mandat de la MINUSTAH, devra s’inscrire dans ce contexte politique et sécuritaire et prendre en considération les conséquences d’un éventuel retrait.

Enfin, l’Espagne s’associe à la déclaration qui sera prononcée d’ici peu par l’observateur de l’Union européenne.

M. Mahmoud (Égypte) (*parle en arabe*) : D’emblée, je tiens à remercier la Représentante spéciale du Secrétaire général, Mme Sandra Honoré, de son exposé détaillé et lui exprimer notre plein appui à ses efforts et à ceux de son équipe.

Haïti se trouve à un tournant de son histoire. Ces derniers mois, le peuple haïtien a été confronté à des difficultés considérables de tous ordres – politique, économique et humanitaire. Malgré tous ces défis, les autorités haïtiennes avaient prévu d’organiser des élections présidentielle et législatives en 2015. La situation politique du pays serait assez différente aujourd’hui, si l’éruption de violence survenue avant le deuxième tour des élections, en vue de faire dérailler le processus de transition, et le report du deuxième tour de l’élection présidentielle n’avaient menacé de créer un vide politique.

Toutefois, la volonté du peuple haïtien a permis de remettre le processus sur les rails. Il a démontré sa détermination à surmonter l'impasse politique actuelle en adhérant au plan de transition et en acceptant le report de l'élection présidentielle au 24 avril. Je rappelle combien il est important d'organiser ce scrutin à la date fixée, afin de ne pas plonger Haïti dans une nouvelle crise politique qui aurait des conséquences d'ordre sécuritaire, économique et social majeures pour le peuple haïtien.

Je salue les efforts déployés par la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), à laquelle l'Égypte a fourni du personnel de police. La MINUSTAH a joué un rôle de premier plan dans le renforcement des capacités nationales d'Haïti, en particulier celles des organes chargés de la sécurité et de la justice, comme en attestent les progrès accomplis par la Police nationale d'Haïti et la manière dont elle a su faire face aux récents actes de violence. À cet égard, je lance un appel à tous les États Membres et aux pays fournisseurs de contingents pour qu'ils continuent d'appuyer la Police nationale d'Haïti et intensifient leurs efforts afin de mener à terme la mise sur pied des institutions nationales en fournissant un appui logistique dans le cadre d'une coopération bilatérale avec Haïti. L'Égypte est prête à apporter sa contribution à la prochaine phase.

À la lumière de ce qui précède, nous ne pouvons pas ne pas tenir compte de la dimension humanitaire de la situation qui règne actuellement en Haïti. L'Égypte exprime sa préoccupation devant la détérioration de la situation humanitaire et les difficultés rencontrées pour obtenir le financement nécessaire pour y faire face. Cette situation constitue un nouvel obstacle aux efforts déployés par l'ONU pour aider le Gouvernement et la société civile à atténuer les difficultés d'Haïti et de son peuple par le biais de stratégies visant à mettre fin à l'épidémie de choléra et à remédier à l'insécurité alimentaire qui touche 1,5 million de personnes dans le pays.

Avant de terminer, je voudrais souligner l'importance du plan commun de transition, élaboré par la MINUSTAH et l'équipe de pays des Nations Unies, qui aborde les questions exigeant un appui clair et substantiel de la part des partenaires internationaux. Nous attendons également avec intérêt les résultats de la mission d'évaluation dépêchée par le Secrétaire général. L'Égypte souligne l'importance que revêtent le plan commun de transition, ainsi que l'évaluation des besoins futurs d'Haïti et de leurs incidences sur la stabilité future du pays, et insiste sur la nécessité de tenir compte des propositions avancées à cet égard. Les parties prenantes nationales haïtiennes doivent également aider à fixer les priorités, car les stratégies et les programmes internationaux permettraient d'appuyer les efforts déployés au niveau national. Nousa lançons un appel en faveur d'un véritable partenariat avec le Conseil économique et social et la Commission de consolidation de la paix afin d'aider Haïti de façon plus globale et de faciliter la sortie de cette situation d'instabilité qu'Haïti a connue au cours des dernières décennies.

Pour terminer, je tiens à exprimer notre plein soutien à Haïti, ainsi que notre pleine confiance dans sa capacité à surmonter cette phase aussi critique que délicate.

M. Ramírez Carreño (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Nous vous remercions, Monsieur le Président, d'avoir organisé le présent débat sur la situation politique en Haïti. Nous apprécions également à sa juste valeur le rapport du Secrétaire général (S/2016/225), qui a été présenté par sa Représentante spéciale et Cheffe de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), M[me] Sandra Honoré. Je la félicite ainsi que les hommes et les femmes de la Mission pour le travail assidu qu'ils font en faveur de la stabilité et du développement du peuple haïtien.

Nous souscrivons à la déclaration qui sera faite par le représentant du Pérou au nom du Groupe des Amis d'Haïti, dont nous sommes membres.

La République bolivarienne du Venezuela continue d'aider le peuple et le Gouvernement haïtiens à renforcer leurs institutions démocratiques. La violence récente, qui a créé un climat d'incertitude institutionnelle et électorale, a été vaincue par la ferme volonté politique de toutes les composantes de la société haïtienne qui, pour manifester leur attachement à la démocratie, ont signé le 5 février l'accord politique pour la préservation de la continuité institutionnelle. La feuille de route, établie conformément aux principes constitutionnels, a marqué le début de ce qui, nous l'espérons, sera une période de transition institutionnelle brève au cours de laquelle seront nommés un président et un premier ministre, afin d'achever le processus de l'élection présidentielle dans ce pays frère des Caraïbes.

Nous apprécions le fait que, dans le cadre de cet effort visant à préserver la continuité institutionnelle

et à faire avancer le processus électoral en Haïti, l'Organisation des Nations Unies, l'Organisation des États américains et la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbesà ont, à la demande du Gouvernement haïtien, déployé leurs bons offices. La communauté internationale doit accorder son plein appui à la décision du peuple haïtien en vue de trouver une solution politique à la crise actuelle, dans le respect rigoureux des principes de souveraineté, d'indépendance et d'autodétermination de ce pays.

Il convient également d'exhorter tous les acteurs politiques et sociaux à continuer de participer à un dialogue constructif et sans exclusive, dans l'intérêt de la stabilité politique et du renforcement des institutions d'Haïti. Les crispations politiques de ces derniers mois sont le reflet d'un des problèmes chroniques auxquels est confronté ce pays frère, un problème découlant du cadre institutionnel encore fragile du pays, fruit d'une histoire affligée par l'interventionnisme étranger, les coups d'État et les dictatures brutales qui ont maintenu le peuple haïtien dans des conditions d'extrême pauvreté et d'exclusion politique et sociale, et qui ont perpétué la déstabilisation et une instabilité politique qui a eu des effets catastrophiques sur la stabilité et le développement économique souverain de cette nation.

Cette situation de précarité politique et sociale a été aggravée par le terrible tremblement de terre qui a frappé Haïti, fait plus de 300 000 morts et détruit la totalité des infrastructures et des services. Dans de telles conditions, les graves conséquences de l'apparition et de la propagation de l'épidémie de choléra depuis 2010 ne sauraient être passées sous silence. Plus de cinq ans après le début de l'épidémie, des centaines de cas continuent d'être enregistrés chaque semaine. En 2015, 322 personnes sont mortes et 36 000 cas environ ont été signalés. Cette année, 54 personnes sont mortes et 5 452 cas ont été signalés. Nous encourageons la communauté internationale à consacrer davantage de ressources à l'appui des mesures proposées dans le cadre du Plan d'élimination du choléra en Haïti pour la période 2013-2022, ce qui permettra d'aider les familles touchées à surmonter ce problème de santé publique en évitant que cette maladie ne devienne endémique.

De même, au plan humanitaire, nous sommes préoccupés par la situation d'insécurité alimentaire due à la sécheresse de ces dernières années et aux déséquilibres climatiques que connaît la région des Caraïbes. Plus de 1,5 million d'Haïtiens sont affectés par la baisse du rendement des cultures, de mars à juin, ce qui pourrait encore aggraver la situation humanitaire et la stabilité du pays.

Le Venezuela reconnaît le travail accompli par la MINUSTAH pour aider les autorités haïtiennes à mener le processus de stabilisation et de développement du pays. Dans ce contexte, nous jugeons particulièrement important de poursuivre l'amélioration des capacités et la professionnalisation de la Police nationale d'Haïti, conformément au plan stratégique arrêté pour la période 2012-2016. La Police nationale a joué, avec succès, un grand rôle pour contenir, contrôler et dissuader des manifestations publiques à la suite de la récente instabilité politique. Nous sommes d'avis que, compte tenu des conditions de sécurité actuelles en Haïti, notamment les problèmes liés à la poursuite du processus électoral, toute décision concernant l'avenir de la MINUSTAH doit être fondée sur la sécurité et la stabilité dans le pays, dans le cadre du processus de renforcement des capacités institutionnelles et en coordination avec les autorités du nouveau Gouvernement haïtien.

Nous nous félicitons de la recommandation faite par le Secrétaire général dans son rapport (S/2016/225) tendant à mener à bien l'évaluation stratégique dont il est question dans la résolution 2243 (2015) du Conseil de sécurité, après l'achèvement du processus électoral et la formation d'un nouveau gouvernement, afin de faire le point sur la présence future et le rôle de l'ONU en Haïti, à condition que ce processus de transition et les nouvelles élections ne dépassent pas le délai fixé de 120 jours.

Le Venezuela s'est engagé en faveur de la démocratisation et de la stabilité politique et sociale d'un Haïti libre et souverain. À cet égard, nous estimons qu'il faut mettre en exergue – au-delà des cas de violence – un grand nombre de faits nouveaux positifs en cours en Haïti, tels que la coopération Sud-Sud qui a été mise en place dans ce pays frère des Caraïbes. Les exemples de bonnes pratiques en matière de coopération en Haïti sont nombreux. Ils ont d'importantes conséquences sociales, économiques et nutritionnelles et ont pour but de contribuer au renforcement de l'État, avec la participation du peuple haïtien. Dans ce contexte, les programmes sociaux mis en oeuvre avec la coopération du Venezuela, de l'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique et de PetroCarib ont contribué à la construction de logements, d'infrastructures et de services et ont fourni du carburant, qui tous sont des

facteurs déterminants pour la stabilité et les possibilités de développement du pays.

Pour terminer, nous tenons à insister sur le fait qu'Haïti est bien plus qu'un pays voisin de la République bolivarienne du Venezuela. Nous sommes unis par des liens historiques de solidarité qui remontent à la lutte pour l'indépendance, au XIXe siècle, lorsque le Président Alexandre Pétion appuya résolument le libérateur Simón Bolívar, ce que nous n'oublierons jamais. C'est pourquoi nous sommes profondément attachés au présent et à l'avenir d'Haïti et de son peuple. Tout ce que nous sommes en mesure de faire ne suffira pas s'il n'y a pas de progrès dans la mise en place de capacités institutionnelles et la création de conditions économiques qui permettront de vaincre la pauvreté qui afflige ce pays. Dans ce contexte, le soutien et l'assistance de la communauté internationale sont plus que jamais nécessaires pour atteindre ces objectifs. Nous ne pouvons pas abandonner le peuple haïtien.

M. Meek (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante spéciale, Mme Honoré, de son exposé. Comme elle l'a clairement indiqué aujourd'hui, la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) continue d'apporter une contribution des plus louables à la stabilité et au développement en Haïti. Il s'agit d'une contribution qui, de toute évidence, aide le pays le plus pauvre et le moins avancé des Amériques. Ainsi, je me joins aux autres orateurs pour remercier tous ceux qui participent à la Mission, ainsi que tous les membres de l'équipe de pays des Nations Unies pour la constance de leur engagement et de leur service.

Aujourd'hui, je voudrais me concentrer sur trois questions que nous considérons prioritaires pour Haïti : les élections, la sécurité et la situation humanitaire.

Tout d'abord, à l'instar d'autres délégations, nous nous félicitons de la tenue des deux premiers tours de l'élection présidentielle, mais il est frustrant de constater que le processus politique n'a pas été mené à bien. Un gouvernement démocratiquement élu et pleinement opérationnel est indispensable si l'on veut qu'Haïti relève les graves défis auxquels sont confrontés le pays et sa population. Nous sommes conscients du rôle que joue l'ancien Président Martelly et les présidents des deux chambres du Parlement pour permettre à la situation d'avancer grâce à l'accord politique du mois dernier. Les efforts de la communauté internationale aide les efforts déployés par Haïti pour mettre en oeuvre cet accord. Mais pour que cet accord se concrétise, Haïti doit forger un consensus. Il est impératif que l'incertitude politique et électorale actuelle soit réglée au plus vite.

Le rapport du Secrétaire général (S/2015/225) salue les efforts déployés jusqu'à présent par le Président et le Premier Ministre provisoires. Nous faisons de même. Désormais, toutes les parties prenantes doivent oeuvrer de concert et de bonne foi pour mener à son terme le processus électoral. Ce n'est pas le moment de faire montre d'intransigeance politique, d'adopter une politque de la corde raide ou de se livrer à des gesticulations. Les enjeux sont trop grands. Pour ne donner qu'un exemple, le succès de la coopération pour le développement avec la communauté internationale dépend d'un gouvernement démocratiquement élu et pleinement opérationnel en Haïti. En l'absence de ces interlocuteurs, il existe le risque que nos efforts ne mènent à rien. Le peuple d'Haïti ne mérite rien de moins.

J'en viens à mon deuxième point. Nous sommes heureux de constater que la Police nationale d'Haïti continue de prendre de l'importance. Il y a eu une amélioration sensible de ses capacités et de son indépendance vis-à-vis de la MINUSTAH, comme le montrent les services de sécurité qu'elle a assurés pour les élections. Mais il reste encore beaucoup à faire si nous voulons assurer la transition à des efforts dirigés par les Haïtiens eux-mêmes dans l'ensemble du pays. Par conséquent, la MINUSTAH a continué de mettre l'accent sur l'amélioration du professionnalisme de la police haïtienne. Mais la lenteur des progrès réalisés dans l'amélioration de l'état de droit menace de saper ces progrès. La réforme du secteur de la justice en particulier reste faible et doit être encouragée. Des mesures doivent être prises pour faire en sorte qu'il y ait une justice globale pour tous. Cela suppose que l'on examine les cas de violations graves des droits de l'homme, y compris la montée alarmante de la violence sexiste et des viols. Tous les Haïtiens sont en droit d'être protégés contre de telles atteintes.

Pour ce qui est de mon troisième point, je voudrais évoquer la situation humanitaire. Malgré le relèvement bienvenu qui a été opéré depuis le tremblement de terre et l'ouragan Sandy, il demeure préoccupant de voir qu'un si grand nombre d'Haïtiens vivent toujours dans des camps ou des abris temporaires. Ces personnes ont tout perdu et pourtant, six années plus tard, elles continuent de vivre dans le dénuement le plus total. Leur relogement doit être une priorité absolue du nouveau gouvernement. Je voudrais aussi évoquer l'épidémie de choléra en cours. Cette terrible maladie est un affront

fait au peuple haïtien. Après tout ce qu'il a enduré, il n'est plus en mesure de supporter une nouvelle attaque contre sa survie et ses moyens d'existence. Les efforts pour protéger la population et éliminer le choléra des conduites d'eau sont clairement inefficaces. Il faut faire plus pour mettre les populations haïtiennes vulnérables à l'abri du choléra et débarrasser Haïti de cette maladie qui ne cesse de se répandre.

Je voudrais conclure en regardant vers l'avenir. Bien que des défis subsistent, ils ne doivent pas nous empêcher de planifier l'après-2016 et de préparer une présence plus resserrée et plus ciblée des Nations Unies en Haïti. L'élaboration d'un plan de transition conjoint par la MINUSTAH et l'équipe de pays des Nations Unies est un premier bas dans la bonne direction et nous attendons avec intérêt les conclusions de la mission d'évaluation stratégique, qui nous l'espérons sera utile. Mais il est de plus en plus clair que nous ne pouvons pas laisser un processus électoral interminable retarder indéfiniment un réel examen des prochaines étapes à suivre. Certes les dirigeants haïtiens doivent mener à bien le processus électoral, mais nous ne devons pas laisser l'impasse politique empêcher le Conseil de décider si le déploiement actuel répond ou non aux intérêts à long terme d'Haïti. Le peuple haïtien est en droit d'attendre de nous que nous prenions les bonnes décisions.

M. Iliichev (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions la Représentante spéciale du Secrétaire général, Mme Sandra Honoré, d'avoir présenté le dernier rapport du Secrétaire général (S/2016/225) et de son exposé très informatif sur la situation dans le pays.

Nous suivons attentivement l'évolution de la situation politique en Haïti, où le processus électoral a une nouvelle fois connu de graves retards. Du fait du bras de fer de plus en plus dur qui oppose les partis politiques, il s'est avéré impossible d'élire un nouveau chef d'État dans les délais prévus par la Constitution. Nous nous félicitons toutefois de l'accord politique qui est intervenu à Port-au-Principe et a permis à l'Assemblée nationale d'élire un Président provisoire, en la personne de Jocelerme Privert, pour une période transitoire de 120 jours. Nous espérons que cette solution de compromis contribuera à garantir la continuité institutionnelle, en évitant la vacance du pouvoir exécutif et en permettant l'achèvement du processus électoral de façon constructive. Le marathon électoral pour les organes législatifs a pour sa part été mené à bon port. La 50e législature de l'Assemblée nationale haïtienne a pu s'ouvrir en janvier. Le pays a ainsi démontré qu'il est capable de surmonter ses divisions politiques internes importantes et de résoudre des problèmes de longue date. Nous espérons que les forces politiques haïtiennes feront preuve de toute la volonté et la persévérance voulues pour élire un président dans les délais fixés. Il ne faut pas oublier que de nombreux problèmes subsistent, notamment des problèmes économiques et autres problèmes internes.

Un corps de police doté d'effectifs suffisants et compétents est absolument indispensable pour que le pays s'engage sur la voie du développement. Dans le dernier rapport du Secrétaire général, il est indiqué que les effectifs de la Police nationale d'Haïti ont légèrement diminué, et nous espérons que les causes de ce phénomène seront analysées et à terme éliminées. Les forces de police de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) pourraient aider les Haïtiens à trouver une solution à ce problème, même si on le sait la MINUSTAH a elle-même du mal à atteindre le niveau d'effectifs prescrit. Nous espérons que le chiffre de 15 000 policiers, qui a été fixé comme objectif, pourra être atteint d'ici à la fin de cette année.

L'économie haïtienne reste très fragile. La croissance économique est insuffisante, la monnaie nationale s'est dépréciée. Toutefois, nous estimons que ces difficultés ne sont pas insurmontables. Il faut simplement faire preuve de volonté politique pour résoudre ces problèmes, ainsi que ceux liés à la pénurie alimentaire et à la sécheresse. Ce qui nous préoccupe, c'est la situation concernant l'épidémie de choléra. Le nombre de victimes augmente, puis diminue avant d'augmenter de nouveau, selon les périodes. Nous pensons que sur ce problème, les organismes spécialisés des Nations Unies et les organisations internationales de manière générale, ainsi que les bailleurs de fonds, doivent jouer un rôle prépondérant. Il faut aussi que les autorités haïtiennes déploient davantage d'efforts pour informer la population sur cette maladie et l'aider à éviter la contagion.

Nous nous félicitons de voir que, dans les prochains mois, les 7 000 dernières familles de déplacés qui vivent encore sous des tentes suite au terrible séisme qui a frappé le pays en 2010 devraient être relogées dans des logements permanents. Nous espérons que ce progrès permettra au peuple haïtien de surmonter définitivement cette catastrophe et toutes les séquelles qu'elle a laissées, et de consacrer les ressources à d'autres projets de développement. Nous attendons avec

intérêt d'examiner, en octobre, les résultats de la mission d'évaluation stratégique et les recommandations du Secrétaire général sur l'avenir de la présence des Nations Unies dans le pays. Nous sommes persuadés que c'est aux autorités haïtiennes de jouer un rôle fondamental dans le développement du pays et l'achèvement du processus électoral, qui n'a fait que trop durer.

M. Ciss (Sénégal) : Je voudrais remercier Mme Honoré, Représentante spéciale du Secrétaire général, pour ses efforts et pour son exposé qui nous a permis de mieux appréhender la situation politique, sécuritaire et économique en Haïti, ainsi que les activités menées par la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), au sein de laquelle d'ailleurs évoluent des personnels de police sénégalais, signe, s'il en était encore besoin, de l'attachement du Sénégal à ce pays frère et de l'attention avec laquelle nous suivons la situation qui prévaut dans ce pays.

Nous avons suivi avec beaucoup d'inquiétude l'évolution de la situation en Haïti suite au report à une date indéterminée du dernier tour de l'élection présidentielle, initialement prévu au 27 décembre 2015, et au départ du Président Martelly. C'est la raison pour laquelle nous saluons l'accord conclu le 5 février 2016, qui a permis de surmonter la situation inédite de vacance politique en établissant une feuille de route qui prévoit de préserver la continuité institutionnelle. Ma délégation en appelle à tous les acteurs politiques haïtiens pour qu'ils œuvrent pour que la transition ainsi entamée puisse se dérouler dans le calme et la sérénité, et invite le Président provisoire, M. Privert, à prendre toutes les mesures prévues dans ce cadre pour sortir le pays de l'impasse dans laquelle il se trouve. Sur ce point, il convient de se féliciter des efforts qu'il a entrepris pour désigner un Premier Ministre, mettre en place un cabinet de 15 membres et redynamiser le Conseil électoral provisoire.

Pour accélérer les mesures devant mener à un retour à l'ordre constitutionnel, nous invitons le Parlement à jouer pleinement son rôle dans la mise en œuvre de l'accord du 5 février en procédant sans délai à un vote sur l'énoncé de politique générale du Premier Ministre, afin de faciliter la conclusion du processus électoral. L'aboutissement heureux d'un processus électoral transparent et crédible nous semble le seul gage pour la restauration durable de l'unité et de la stabilité du pays.

Comme nous l'indique le rapport du Secrétaire général (S/2016/225), la situation sécuritaire en Haïti, bien que calme, reste précaire. Si de manière générale, la criminalité est restée au même niveau que lors des périodes considérées dans les deux derniers rapports du Secrétaire général, il convient de s'inquiéter du nombre élevé d'homicides, qui a atteint 567 pour la période allant du 1er septembre 2015 au 1er mars 2016. Le nombre de cas de viol signalés, qui s'élève à 218, reste tout aussi préoccupant.

Ma délégation salue les efforts louables déployés par la police nationale pour faire face à la situation sécuritaire. Nous saluons tout particulièrement l'accompagnement, l'appui, le soutien et la formation que la MINUSTAH apporte à la Police national d'Haïti. À cet égard, la MINUSTAH doit renforcer davantage son action en faveur de la stabilisation dans le pays en poursuivant notamment son appui au processus politique en cours et en renforçant les institutions ainsi que l'état de droit, tout en mettant un accent particulier également sur la promotion et la protection des droits de l'homme. Sous ce rapport, la MINUSTAH doit renforcer davantage son action en faveur de la stabilisation dans le pays, en poursuivant notamment son appui au processus politique en cours et en renforçant les institutions, ainsi que l'état de droit, et en mettant également un accent particulier sur la promotion et la protection des droits de l'homme.

Ma délégation se fait l'écho de l'appel lancé par le Secrétaire général aux États afin qu'ils contribuent au financement de l'aide humanitaire. En effet, nous notons avec inquiétude qu'il devient de plus en plus difficile aux Nations Unies d'appuyer l'action des autorités haïtiennes. Cela est d'autant plus préoccupant que le pays, comme nous le savons tous, connaît une conjoncture économique difficile, caractérisée par une croissance faible et des niveaux d'investissement en baisse. C'est également un pays qui continue d'être exposé à des crises du fait de la sécheresse, de la pénurie d'eau, de l'insuffisance des infrastructures et des soins, de l'assainissement, et également de la prévalence de la maladie diarrhéique.

Pour terminer, ma délégation voudrait saluer les progrès accomplis en matière de consolidation de la MINUSTAH, et exprimer ses remerciements et son soutien à la Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, Mme Honoré, dans l'accomplissement de sa mission. Ma délégation attend avec beaucoup d'intérêt les recommandations du

Secrétaire général sur l'avenir de la Mission, avant que son mandat n'expire en octobre 2016.

M. Liu Jieyi (Chine) (*parle en chinois*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la séance d'aujourd'hui. La Chine a écouté avec attention l'exposé de la Représentante spéciale du Secrétaire général, Mme Honoré.

Grâce aux efforts conjoints de toutes les parties, le Gouvernement provisoire d'Haïti a été formé. Le deuxième tour de l'élection présidentielle est prévu en avril et un nouveau Gouvernement devrait être constitué en mai. Nous espérons que ce processus ouvrira de nouveaux horizons de paix et de stabilité en Haïti.

La situation récente est globalement calme en Haïti, même si elle reste complexe et fragile. Les conditions de sécurité se sont détériorées, et le pays, confronté à des difficultés en matière de développement économique ainsi qu'à une situation humanitaire grave, a encore un long chemin à parcourir au regard de la consolidation de la paix et de la reconstruction. La Chine espère que l'assistance de la communauté internationale portera essentiellement sur les trois domaines suivants.

Premièrement, nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour faciliter la tenue des élections dans les délais prévus. La Chine espère que toutes les parties en Haïti resteront unies et régleront leurs désaccords par le dialogue et la concertation, afin de préserver la stabilité du pays et de créer des conditions propices à la tenue du second tour de l'élection présidentielle et à la formation du nouveau Gouvernement. Nous espérons que les organisations régionales compétentes continueront de fournir assistance et appui au processus électoral dans le respect de l'appropriation des activités par les Haïtiens.

Deuxièmement, nous devons aider Haïti à accélérer son développement économique et à améliorer sa situation humanitaire. Le Gouvernement haïtien doit adopter une approche de long terme, en œuvrant pour le développement – la clef de ses problèmes –, en formulant une stratégie de développement adaptée au contexte national, en améliorant l'infrastructure et le climat d'investissement, en accélérant ses efforts dans l'agriculture, le tourisme et d'autres secteurs importants, en renforçant ses capacités de prévention des épidémies et d'intervention en cas de catastrophe, en favorisant l'état de droit, en intensifiant son soutien aux personnes déplacées, et en accentuant les synergies sociales. La communauté internationale doit honorer sans plus pas tarder les engagements qu'elle a pris vis-à-vis d'Haïti et verser les fonds destinés aux secours humanitaires, de manière que le Gouvernement puisse faire du développement une réalité aussitôt que possible.

Troisièmement, des modalités adaptées doivent être décidées concernant la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH). Sous la direction de la Chef de la Mission, Mme Honoré, la MINUSTAH a joué un rôle important pour faire progresser le processus électoral d'Haïti et maintenir la sécurité et la stabilité dans le pays, ce dont la Chine la remercie. Conformément à la résolution 2243 (2015), l'avenir de la MINUSTAH sera inscrit à l'ordre du jour du Conseil après les élections. La Chine espère que, sur la base d'une évaluation intégrale des conditions de sécurité dans le pays et d'une communication accrue avec le Gouvernement, le Secrétariat et le Conseil fixeront, concernant l'avenir de la MINUSTAH, des modalités raisonnables et pratiques qui garantiront la stabilité en Haïti et le bon fonctionnement du nouveau Gouvernement.

M. Lamek (France) : Je remercie moi aussi, pour commencer, la Représentante spéciale du Secrétaire général pour son exposé très complet, et l'assure une nouvelle fois du plein soutien de la France en faveur de l'action qu'elle mène sur le terrain.

Je m'associe également aux déclarations que prononceront dans un instant l'observateur de l'Union européenne et le représentant du Pérou au nom du Groupe des amis d'Haïti.

J'aborderai trois points : notre forte préoccupation à l'égard de l'interruption du processus électoral en cours; notre souhait de relancer, le moment venu, les réflexions sur la reconfiguration de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH); et le soutien que la France apporte au développement d'Haïti.

La France est vivement préoccupée par l'interruption du processus électoral en cours en Haïti et par les incertitudes qui l'accompagnent. Haïti a plus que jamais besoin d'institutions stables et investies d'une légitimité démocratique afin d'être en mesure de répondre aux nombreux défis économiques, sociaux et humanitaires auxquels le pays fait face. Le peuple haïtien doit également pouvoir constater que les choix qu'il effectue à travers les urnes sont dûment reflétés et respectés.

Nous avons pris note de l'accord politique inter-haïtien du 5 février. Il s'agit d'un compromis qui va

dans la bonne direction, en ayant permis d'éviter un vide de gouvernance et en jetant les bases de la poursuite du processus électoral. Le succès de cet accord reste toutefois étroitement lié à la mise en œuvre effective de toutes ses dispositions dans les meilleurs délais. Nous appelons l'ensemble des acteurs politiques haïtiens, et notamment le Président provisoire, à tout faire pour qu'il en soit ainsi et que le retour à l'ordre constitutionnel intervienne le plus rapidement possible. Chacun doit faire preuve de responsabilité et de retenue, et se conformer à l'esprit de compromis de l'accord du 5 février.

Il importe notamment que les mesures nécessaires soient prises afin de permettre la conclusion du processus électoral dans le respect du calendrier agréé. L'entrée en fonction rapide d'un gouvernement de transition inclusif et confirmé par le Parlement, ainsi que la réactivation du Conseil électoral provisoire constituent des étapes essentielles et urgentes à cet égard. La mission d'observation électorale de l'Union européenne a conclu que, malgré certaines irrégularités, pour la plupart dues à l'insuffisante formation des agents électoraux, il n'y a pas eu d'altération significative du résultat du premier tour de l'élection présidentielle. Rien ne s'oppose donc à ce que les résultats proclamés par le Conseil électoral provisoire constituent la base de référence en vue de l'organisation du deuxième tour.

Plus de 11 ans après la création de la MINUSTAH, les conditions sur le terrain ont profondément changé, de même que le type de présence onusienne dont le pays a besoin. Nous sommes en effet progressivement passés d'une situation de maintien de la paix à un contexte où les Nations Unies sont désormais attendues dans le domaine de l'aide au développement et à la construction d'un état de droit robuste. C'est en regardant cette réalité en face que nous serons à même d'apporter l'aide la plus efficace qui soit au peuple haïtien. La sécurité et la stabilisation d'Haïti à long terme dépendent en effet, avant tout, de la prise, par les autorités haïtiennes, de leurs responsabilités, ainsi que du développement durable de l'île.

La France est satisfaite de voir que la situation sécuritaire est globalement stable : selon les dernières statistiques publiées par le système des Nations Unies, le taux d'homicides en Haïti est désormais l'un des plus faibles de la région. Même si elle reste fragilisée par les tensions politiques liées à l'interruption du cycle électoral, ces tensions ont été gérées avec compétence par les forces de sécurité haïtiennes et nous saluons la montée en puissance de la Police nationale d'Haïti, qui s'est manifestée par sa capacité à gérer avec succès les événements récents, et ce, de manière relativement autonome.

Par conséquent, nous sommes favorables à la poursuite des réflexions relatives à l'avenir de la MINUSTAH, sur la base des recommandations du Secrétaire général annoncées dans son dernier rapport (S/2016/225). Nous attendons la présentation de ces recommandations d'ici l'expiration du présent mandat en octobre prochain. Il nous semble à cet égard important de souligner que la relance du processus de reconfiguration ne saurait être indéfiniment retardée par les blocages politiques actuels, sous peine de remettre en cause la capacité des Nations Unies à répondre au mieux aux besoins de la population haïtienne.

La France est une amie de longue date d'Haïti, et un de ses premiers partenaires en matière d'aide au développement, à titre bilatéral et au travers de l'Union européenne. Le Président de la République a rappelé récemment la dimension prioritaire de notre engagement envers Haïti, en annonçant, lors de son déplacement en mai dernier à Port-au-Prince, une contribution bilatérale à hauteur de 50 millions d'euros dans le secteur de l'éducation au cours des cinq prochaines années.

Nous restons préoccupés par les nombreux défis auxquels fait face le pays, notamment en matière de protection de l'enfance. À la demande des autorités haïtiennes, le Président de la République a justement annoncé en mai dernier le lancement d'un ambitieux programme bilatéral de coopération en faveur de la jeunesse haïtienne en général, et du système éducatif haïtien en particulier. Mais la France reste également mobilisée contre l'insécurité alimentaire ou sanitaire, avec la résurgence des cas de choléra au cours de l'année 2015. Sur ce dernier point, la France appuie pleinement les efforts entrepris par les autorités haïtiennes, avec le soutien des Nations Unies, et a contribué à plusieurs projets de terrain dans ce domaine depuis 2010. La France relaie l'appel du Secrétaire général à renforcer notre mobilisation sur ce thème, y compris sur le plan financier. Nous devons faire plus, en tant que communauté internationale, pour éradiquer définitivement le choléra en Haïti.

L'appui de la communauté internationale et l'engagement de l'ONU demeurent plus que jamais nécessaires en Haïti. Mais notre responsabilité au sein du Conseil est de tout faire pour que cet engagement soit aussi adapté et efficace que possible. Les défis

auxquels fait face Haïti et les attentes de sa population nous engagent à prendre les décisions qui s'imposent. Les acteurs politiques haïtiens doivent aujourd'hui en être pleinement conscients.

M. Akahori (Japon) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier la Représentante spéciale du Secrétaire général, Mme Sandra Honoré, de son exposé détaillé et de la manière dont elle dirige la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH).

Le Japon accueille avec satisfaction le dernier rapport (S/2016/225) du Secrétaire général sur la MINUSTAH, qui fait état de signes d'évolution positive en Haïti en ce qui concerne les élections, la situation en matière de sécurité et le renforcement des capacités des autorités municipales.

Les élections trop longtemps différées en Haïti se sont déroulées dans une atmosphère généralement calme l'année dernière, en août et en octobre. Nous notons que durant le processus électoral, la MINUSTAH n'a été appelée à intervenir que quelques fois. Cela atteste du renforcement des capacités de la Police nationale d'Haïti, qui est le fruit des efforts inlassables de la MINUSTAH. Le Japon félicite le Gouvernement haïtien, la MINUSTAH et la communauté internationale, qui déploient des efforts communs pour garantir la réussite des élections. Cependant, le dernier tour des élections a été reporté plusieurs fois et n'a toujours pas eu lieu.

Les élections marqueront une étape importante sur la voie de la stabilisation et du développement socioéconomique d'Haïti. Sur la base de cette conviction, le Japon a versé une contribution de 5,5 millions de dollars en faveur du processus électoral l'année dernière. Le Japon espère sincèrement que le dernier tour sera équitable, ouvert et se déroulera sans heurt, comme prévu, le 24 avril.

J'ai écouté attentivement la vision prudente du programme politique toujours incertain présentée par la Représentante spéciale du Secrétaire général. Le Japon engage tous les acteurs concernés en Haïti à coopérer pleinement pour permettre la formation d'un gouvernement provisoire afin que le Conseil électoral provisoire puisse être officiellement relancé. Ceci est essentiel pour la conclusion du processus électoral dans les délais prévus.

Durant les 12 années qui se sont écoulées depuis la création de la MINUSTAH, la situation en Haïti a montré des signes d'amélioration. Les institutions du pays sont plus compétentes qu'avant. Il reste cependant beaucoup à faire. Comme l'ont souligné nombre de membres, Haïti a maintenant besoin d'une assistance en matière de renforcement de l'état de droit, de protection des droits de l'homme, de renforcement des institutions et de développement.

Nous estimons que lorsqu'une mission des Nations Unies effectue des progrès importants, ses effectifs doivent diminuer et cette mission doit finir par se retirer. À cet égard, le Japon se félicite que la MINUSTAH et l'équipe de pays des Nations Unies collaborent en vue d'établir un plan de transition conjoint pour le transfert des fonctions de la Mission au Gouvernement haïtien ou à ses partenaires.

Haïti est un pays très fragile qui reste confronté à de nombreux problèmes. Les progrès accomplis par le Gouvernement, la MINUSTAH et d'autres partenaires doivent être préservés et renforcés. Comme l'a souligné la Représentante spéciale du Secrétaire général, Mme Honoré, la communauté internationale et le système des Nations Unies doivent continuer d'appuyer Haïti.

Nous attendons avec intérêt d'aborder la question de la présence future des Nations Unies en Haïti, sur la base des recommandations issues de l'évaluation stratégique qui sera menée par le Secrétaire général au moment opportun.

Le Japon a versé plus de 200 millions de dollars pour contribuer à la reconstruction et à l'édification d'Haïti après le séisme de janvier 2010. Il a également déployé 2 200 membres de ses forces d'autodéfense au sein de la MINUSTAH.

Je termine en exprimant la ferme volonté du Japon de continuer à fournir un appui actif aux efforts d'édification de la nation en Haïti.

M. Ibrahim (Malaisie) (*parle en anglais*) : Comme l'ont mentionné certains orateurs qui m'ont précédé, Haïti a été le théâtre d'évolutions politiques importantes au cours des derniers mois, dont les plus récentes sont la tenue d'élections législatives, présidentielle et municipales en août et en octobre.

Je remercie la Représentante spéciale du Secrétaire général, Mme Honoré, de son exposé, que nous avons écouté attentivement, et je remercie le Secrétaire général de son rapport (S/2016/225). La Malaisie estime que les présentes délibérations du Conseil sont importantes en ce qu'elles nous offrent l'occasion de faire le bilan de

l'évolution de la situation en Haïti en vue d'aider le pays à construire son avenir.

Tout en se félicitant de la tenue récente d'élections en Haïti, ma délégation note qu'elles ont été marquées par un certain nombre de problèmes, notamment le report à plusieurs reprises de l'élection présidentielle et les allégations de fraude et de manipulation du scrutin. D'autres problèmes, notamment la faible participation des électeurs et le sentiment d'insécurité générale de la population durant le scrutin et immédiatement après, montre que l'espace politique n'est pas ouvert à tous. Nous saluons l'initiative prise par le Conseil électoral provisoire de mettre en place des mesures énergiques pour permettre la tenue d'un tour de scrution en octobre. Sur la base des enseignements retenus du tour de scrutins organisé en août, il convient également de saluer la création par l'ancien Président Martelly de la Commission d'évaluation électorale indépendante. À l'avenir, nous espérons que le Conseil électoral provisoire revitalisé et reconstitué, débarrassé des allégations de subjectivité et de manipulation, contribuera à l'achèvement du cycle électoral en cours. La capacité à organiser le prochain tour de scrutin de manière pacifique, transparente et ouverte contribuerait certainement à rétablir la confiance de la population dans les institutions d'État et la démocratie nationale.

La Malaisie félicite la Police nationale d'Haïti de sa contribution au maintien de la paix et de la sécurité durant le processus électoral. Le fait que les militaires et la police de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) n'aient eu à intervenir que quelques fois témoigne de la compétence de la Police nationale. Indubitablement, le professionnalisme et l'impartialité dont elle a su faire preuve doivent être encouragés et renforcés pour asseoirr la confiance de la population. Nous rendons également hommage à la MINUSTAH, en particulier à ses composantes militaire et de police, pour le rôle important qu'elles ont joué dans la sécurisation de la période électorale tendue. À la lumière des événements politiques, la Malaisie accueille avec satisfaction les recommandations du Secrétaire général concernant l'évaluation stratégique de la présence et du rôle futurs des Nations Unies en Haïti, qui devrait commencer après la prise de fonctions du nouveau Président de la République.

Si nous regrettons que l'élection présidentielle n'ait pas été menée à terme avant la date butoir du 7 février, nous estimons néanmoins que le Gouvernement provisoire, dirigé par Jocelerme Privert et le Premier Ministre nommé, Fritz Alphonse Jean, sera en mesure d'organiser le troisième tour du scrutin dans les délais prévus. Réaffirmant son appui à une feuille de route pilotée et prise en main par les Haïtiens pour l'achèvement rapide du cycle électoral en cours, la Malaisie estime qu'aussi bien le Président que le Premier Ministre désignés ont un rôle essentiel à jouer s'agissant d'aplanir les divergences, de mobiliser largement l'appui de l'ensemble de la classe politique et de la population et de dégager un consensus en vue de la progression du processus politique. Prenant acte du fait que les deux tours du scrutin législatif ont eu lieu, ma délégation relève qu'aucune femme n'a été élue à l'une ou l'autre chambre. Nous encourageons le Gouvernement et les responsables politiques haïtiens à y réfléchir sérieusement et à envisager des mesures appropriées pour faire en sorte que les femmes soient adéquatement représentées et que leur voix soit entendue.

Nous jugeons encourageants les efforts que mènent les autorités haïtiennes et les Nations Unies en matière de surveillance et d'alerte rapide, ainsi que leur action coordonnée visant à lutter contre l'épidémie de choléra, qui a connu les taux d'infection les plus bas depuis son éclatement en 2010. Dans le même ordre d'idées, et afin de rendre justice aux victimes, nous encouragerons un plus grand engagement du Secrétariat en faveur des victimes, particulièrement sur la question des recours et des réparations éventuels, le cas échéant. Il importe, pour la crédibilité et le respect des Nations Unies dans leur ensemble, que le Secrétaire général fasse preuve de leadership sur cette question, notamment en répondant à la lettre concernant les allégations adressée par le comité des procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme.

S'agissant de la situation des droits fondamentaux des enfants en Haïti, notre attention est appelée sur la situation des près de 200 000 enfants « restaveks » victimes de mauvais traitements physiques ou affectifs ou de sévices sexuels. Nous demandons aux autorités haïtiennes de s'attaquer à ce problème et, dans la mesure du possible, d'envisager de mettre en œuvre les recommandations du Comité des droits de l'enfant.

Enfin, la Malaisie remercie encore une fois la Représentante spéciale du Secrétaire général, Mme Honoré, de son rôle de chef de file ainsi que toute l'équipe de la MINUSTAH pour sa contribution continue et exemplaire à la coordination de l'aide des Nations Unies et de la communauté internationale à Haïti.

M. Vitrenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier de son exposé la Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), Mme Sandra Honoré.

Avant d'en venir aux points que ma délégation voudrait soulever, je voudrais dire que l'Ukraine s'associe à la déclaration que fera l'observateur de l'Union européenne.

En dépit d'immenses difficultés, le peuple haïtien a progressé de manière notable vers la stabilité politique après le séisme dévastateur de 2010. C'est pourquoi nous sommes convaincus que les Haïtiens sont capables de surmonter l'incertitude politique actuelle et de trouver par eux-mêmes une solution qui permettra de rétablir à long terme l'unité et la stabilité du pays. L'Ukraine se félicite des efforts de toutes les parties prenantes politiques visant à trouver un consensus et des solutions constructives pour parachever le processus électoral en Haïti. L'accord du 5 février signé entre l'ancien Président Martelli et les Présidents des deux chambres du Parlement est conforme à l'esprit de la Constitution et constitue une feuille de route pour la continuité institutionnelle.

Nous accueillons favorablement l'élection par l'Assemblée nationale d'un Président et d'un Premier Ministre provisoires, ainsi que l'accord tendant à ce que les élections présidentielle, législatives et locales soient menées à bien le 24 avril au plus tard, ce qui donnera à Haïti une occasion de revitaliser ses institutions démocratiques et de poursuivre le règlement des graves problèmes sociaux et de développement. L'Ukraine réaffirme son appui à des élections crédibles, transparentes et sûres qui reflètent la volonté du peuple haïtien et qui soient organisées conformément aux lois et à la Constitution d'Haïti. À cet effet, nous voudrions souligner que l'intimidation électorale, la destruction des biens et la violence sont inacceptables et sont contraires aux principes, aux lois et aux valeurs démocratiques. À cet égard, nous félicitons la Police nationale d'Haïti des efforts qu'elle déploie pour contenir la violence et protéger la population civile, ainsi que du rôle qu'elle joue s'agissant de stabiliser ce qui pourrait potentiellement devenir une situation explosive. Nous exhortons toutes les parties à éviter tout retour en arrière, à rester calmes et à s'abstenir de violence.

Ma délégation voudrait souligner qu'il importe que l'ONU, les organisations non gouvernementales et d'autres institutions multilatérales, ainsi que les États Membres, continuent de s'efforcer de répondre aux besoins essentiels d'Haïti. L'augmentation du nombre de cas de choléra en 2015, souligné dans le rapport du Secrétaire général (S/2016/225), et le sort actuel des 59 000 personnes déplacées dans le pays à la suite du séisme de 2010 sont source de grave préoccupation et requièrent l'attention continue de la communauté internationale.

La situation fragile qui règne actuellement en Haïti indique très clairement que les activités de la MINUSTAH restent très importantes pour Haïti. Mais nous sommes tout à fait d'accord que sa composition doit évoluer avec la situation dans le pays. À cet égard, l'Ukraine estime qu'il y a intérêt à mener l'évaluation stratégique envisagée dans la résolution 2243 (2015), et attend avec intérêt de connaître les recommandations que fera le Secrétaire général sur la future configuration de la Mission avant l'expiration de son mandat en octobre.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais à présent faire une déclaration en ma qualité de représentant de l'Angola.

Je salue la participation au présent débat de la Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), Mme Sandra Honoré, et la félicite ainsi que le personnel de la MINUSTAH de leur travail et de leur contribution à la paix et à la stabilité en Haïti.

C'est un honneur pour l'Angola que de présider le présent débat sur Haïti alors que l'heure est à l'espoir, comme l'atteste la dernière évolution politique, notamment la signature de l'accord politique du 5 février par les branches exécutive et législative du pays, suivie par la passation des pouvoirs. L'élection par l'Assemblée nationale, en février, de M. Jocelerme Privert, en tant que Président provisoire d'Haïti a marqué un jalon crucial dans la vie politique du pays, en permettant la continuité institutionnelle jusqu'à la tenue, le 24 avril, du troisième tour du scrutin, qui, nous l'espérons, permettra que le nouveau Président de la République prenne ses fonctions le 14 mai. Nous saluons et félicitons M. Jocelerme Privert et le Premier Ministre Fritz Jean, et leur souhaitons plein succès dans la formation d'un nouveau gouvernement, dans la revitalisation du Conseil électoral provisoire et dans le renforcement plus avant du dialogue interhaïtien en y associant tous les acteurs nationaux de l'ensemble de la classe politique haïtienne.

Bien que le climat politique et de sécurité soit influencé de manière générale par le processus électoral, une recrudescence des mouvements de protestation,

parfois pacifiques ou accompagnés de violences a été enregistrée. La criminalité est restée au même niveau en dépit du retrait de l'armée de Cité Soleil et de Port-au-Prince (départements de l'Ouest), qui ont connu de hauts niveaux de criminalité liée à la violence des bandes organisées du pays. Les derniers faits survenus dans le pays contrastent fortement avec la situation politique tendue qui régnait en Haïti il y a un an lorsque nous nous y sommes rendus. L'impasse politique d'alors avait entraîné la paralysie du Parlement pendant plusieurs mois, situation aggravée encore davantage par l'impossibilité d'organiser le troisième tour du scrutin en décembre 2015, créant ainsi un climat politique explosif marqué par de violents mouvements de protestation et l'agitation politique, dans l'atténuation desquels la MINUSTAH a joué un rôle décisif.

Nous prenons note avec satisfaction de l'action menée conjointement par le Gouvernement haïtien, la MINUSTAH, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Bureau des services d'appui aux projets et d'autres partenaires internationaux tout au long du processus électoral pour fournir un appui technique et logistique, ny compris la formation du personnel électoral et l'organisation de campagnes de sensibilisation et d'éducation, qui ont eu un impact réel sur le travail du Conseil électoral provisoire.

Nous saluons également les partenariats établis entre la MINUSTAH, la Police nationale d'Haïti et d'autres institutions chargées de l'application de la loi. Ces partenariats de longue date ont beaucoup contribué à la création d'un environnement plus sûr durant cette période de transition où régnait l'incertitude, grâce à une réduction globale de la violence et à l'amélioration des conditions humanitaires, tout en ouvrant la voie à la mise en œuvre réussie du plan de développement de la police nationale pour la période 2012-2016.

Nous attendons avec intérêt les recommandations du Secrétaire général sur l'avenir de la MINUSTAH avant que n'expire son mandat. La présence de la MINUSTAH permettra de consolider les progrès réalisés dans des domaines clefs de la gouvernance, comme la capacité des autorités municipales d'appliquer des procédures administratives et financières; de recruter, former et accréditer le personnel essentiel; et d'élaborer et de normaliser les outils et procédures de gestion financière et de transparence. Nous voudrions réitérer notre plein appui à la Mission dans ses efforts visant à réaliser ses objectifs prioritaires, notamment dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité, ce qui permettra de garantir un climat de stabilité, une condition préalable à l'augmentation des investissements directs étrangers et qui, après plusieurs décennies de stagnation, permettra à l'économie nationale de se développer.

Nous prenons bonne note des travaux réalisés conjointement par la MINUSTAH et l'équipe de pays des Nations Unies en vue de définir une feuille de route pour le désengagement progressif de la Mission, notamment des fonctions qui peuvent être assumées par le Gouvernement ou ses partenaires. Le plan de transition conjoint vise également à mettre en évidence les domaines dans lesquels l'aide des partenaires internationaux, y compris des Nations Unies, est toujours nécessaire. Cela est crucial pour assurer une paix durable dans ce pays des Caraïbes qui a été frappé par plusieurs catastrophes d'origine humaine et naturelle au cours de cette dernière décennie, notamment le séisme dévastateur de 2010. À l'instar de la communauté internationale, l'Angola se réjouit à la perspective, dans les mois à venir, de l'amélioration du climat politique, de l'investiture d'un nouveau président démocratiquement élu et de la création d'un environnement favorable à long terme au développement socioéconomique, qui sont tous des indicateurs déterminants de la performance et du succès de la MINUSTAH après 12 ans dans le pays.

De même, nous attendons avec intérêt les résultats de l'évaluation stratégique une fois que le processus électoral interrompu aura été mené à terme, tel que prévu par la résolution 2243 (2015) et réitéré dans l'accord du 5 février conclu entre les acteurs politiques haïtiens. Nous resterons aux côtés d'Haïti et de ses acteurs politiques, du Conseil de sécurité et de la communauté internationale pour veiller à une planification minutieuse du retrait de la MINUSTAH et à la création d'un environnement favorable permettant aux Haïtiens de prendre en main le destin de leur pays.

Enfin, nous appelons tous les acteurs politiques, toutes tendances confondues, à s'employer à renforcer l'état de droit, à créer des conditions propices au développement socioéconomique et à garantir la justice et la protection des droits de l'homme de tous les Haïtiens.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne la parole au représentant d'Haïti.

M. Régis (Haïti) : Je remercie tout d'abord le Conseil de sécurité d'avoir bien voulu inviter la délégation haïtienne à faire valoir ses observations sur le

rapport d'étape (S/2016/225) présenté par le Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH). J'ai l'honneur de transmettre aux membres du Conseil les salutations du Président provisoire de la République d'Haïti, S. E. M. Jocelerme Privert, élu le 14 février 2016 par l'Assemblée nationale, dont le mandat essentiel, comme il l'a défini lui-même dans son discours d'investiture, est de parachever le processus électoral, et ce, dans les délais prescrits par l'accord du 5 février 2016. Je tiens à exprimer au Secrétaire général, M. Ban Ki- moon, et à sa Représentante Spéciale en Haïti, Mme Sandra Honoré, les sentiments de gratitude de ma délégation pour leur engagement sans faille dans l'entreprise de consolidation de l'état de droit et de la démocratie en Haïti, ainsi que pour leur leadership dans la mise en œuvre du mandat de la MINUSTAH.

La délégation haïtienne a examiné avec le plus haut intérêt le rapport soumis au Conseil de sécurité et a pris bonne note des recommandations formulées. Elle félicite le Secrétaire général pour la qualité de ce rapport précis, objectif et équilibré, qui donne la mesure de la crise politique ayant débouché sur l'interruption, en décembre et en janvier derniers, du processus électoral, tout en faisant ressortir ses répercussions économiques et financières et ses incidences sur les plans de la sécurité et du développement du pays.

Les progrès accomplis ces dernières années vers l'instauration d'un état de droit en Haïti sont indéniables, selon le rapport, qui dresse néanmoins un inventaire des faiblesses et des carences structurelles, des obstacles au plein épanouissement des droits de l'homme, ainsi que des reculs et des retards enregistrés dans l'enracinement et la durabilité de la démocratie en Haïti et dans la mise en œuvre de certaines réformes juridiques essentielles. Le Secrétaire général insiste surtout sur la nécessité, pour tous les acteurs haïtiens, de dissiper l'incertitude électorale et de surmonter la crise politique actuelle en parachevant les élections, dont la réussite sera une claire indication des progrès accomplis en ce qui a trait à la stabilité politique et à la consolidation d'une culture démocratique dans le pays.

Les prochaines élections, prévues pour ce printemps, auront sans contredit une valeur de test pour la démocratie haïtienne, pour la stabilité à long terme du pays et pour son développement. Le chef de l'État est à cet égard pleinement conscient de sa responsabilité historique, celle d'organiser des élections libres et transparentes, essentielles pour assurer le renouvellement des institutions et consolider la démocratie, l'état de droit et la stabilité, si indispensables à la modernisation du pays. À ce sujet, les autorités haïtiennes réitèrent par devant le Conseil et l'ensemble de la communauté internationale leur engagement pour que l'aboutissement du processus électoral reflète le vote exprimé dans les urnes par le peuple haïtien.

C'est pourquoi, dès son entrée en fonction, le Président provisoire de la République, recourant systématiquement au dialogue avec les forces vives de la nation et aux consultations avec l'éventail des partis et sensibilités politiques du pays, s'est attaqué avec détermination au principal défi de l'heure, à savoir la poursuite du processus des élections présidentielle, législatives, municipales et territoriales lancé en août 2015, et ce, conformément aux prescrits de l'accord qui a permis d'éviter le vide institutionnel et de préserver la paix sociale et l'ordre public au lendemain du 7 février 2016. L'objectif primordial est d'assurer le transfert du pouvoir à un président élu démocratiquement et de manière transparente d'ici le 14 mai.

Les conditions indispensables à la mise en branle du processus électoral sont en voie d'être réunies. Depuis son accession à la magistrature suprême, le 14 février dernier, le Président de la République, suite à de larges consultations avec l'ensemble des acteurs politiques et de la société civile, a procédé à la nomination d'un nouveau Premier Ministre, M. Fritz Alphonse Jean, le 25 février, conformément au vœu de la Constitution haïtienne amendée. Un Gouvernement de consensus a été constitué, et les noms de l'ensemble des membres du nouveau Cabinet ministériel ont été rendus publics. Le Premier Ministre nommé a déposé son dossier au Parlement haïtien depuis le 1er mars dernier pour qu'il soit statué sur son éligibilité. Ensuite, il a transmis sa déclaration de politique générale à la Chambre des députés ce lundi 14 mars. Le Premier Ministre est actuellement dans la phase de ratification de sa déclaration de politique générale au Parlement.

Toujours dans le cadre de ces consultations, le Président provisoire a écrit aux différents secteurs de la vie nationale ayant désigné des membres au précédent Conseil électoral provisoire pour leur demander de proposer des personnalités devant intégrer l'organe électoral. Les réponses ont été obtenues de la part de tous les secteurs. À la date du 9 mars, les noms des neuf membres du Conseil électoral provisoiresont connus. Ils ont pour mission de rétablir la confiance dans le processus électoral et d'organiser des élections exemplaires dans le

pays. L'arrêté devant investir officiellement les membres du Conseil électoral provisoire dans leurs fonctions doit être pris solennellement en Conseil des ministres. Pour cela, il faut que le Parlement valide la déclaration de politique générale du Premier Ministre et que le nouveau Gouvernement prenne en charge la gestion de l'État.

Il est donc important et hautement judicieux de souligner que l'accord du 5 février pour la continuité institutionnelle a été signé par les pouvoirs exécutif et législatif. C'est le fruit d'un dialogue politique constructif et consensuel entre les Haïtiens. Cet accord a permis d'éviter un vide de gouvernance, avec toutes les conséquences que cela aurait pu entraîner pour la stabilité. À ce propos, il convient de noter que l'accord rend les deux parties signataires co-responsables de son application et de sa mise en œuvre. Le Président Privert prend des actions au quotidien, dans le cadre de ses fonctions et de ses attributions de Chef de l'État, pour respecter et faire respecter l'accord, espérant qu'aucun élément de blocage ne vienne ralentir ou contrarier ses efforts visant la normalisation de la vie politique.

Certes, nul ne peut méconnaître l'ampleur de la tâche consistant à gérer dans un délai relativement court un processus électoral d'une si grande complexité. Mais les institutions haïtiennes ont déjà fait la preuve de leur capacité d'assumer la prise en charge et la conduite du processus. Les autorités haïtiennes sont convaincues qu'elles sauront se montrer à la hauteur de l'enjeu et de leur mission. Quoi qu'il en soit, la solidarité et la coopération de tous les partenaires d'Haïti – notamment sur les plans logistique, financier et opérationnel – seront des adjuvants et un atout précieux pour les pouvoirs publics haïtiens et pour le Conseil électoral, fermement résolus à mener à bien et à conclure le processus.

De même, le soutien de la MINUSTAH à la Police nationale d'Haïti en vue de rehausser le climat de sécurité indispensable à la réussite du processus sera un élément crucial. Les récentes manifestations de rue vécues à Port-au-Prince et dans les différentes villes de province du pays pendant la crise post-électorale expriment l'attachement du peuple haïtien à la démocratie. Elles traduisent également le désir et les exigences du peuple pour l'aboutissement d'un processus électoral qui prend en compte, en toute transparence, les votes exprimés à travers les urnes.

Si la réussite des prochaines élections est sans conteste au cœur de toutes les préoccupations, on ne peut passer sous silence un certain nombre d'autres défis actuels et de taille, auxquels Haïti se trouve confronté, notamment sur les plans économique et humanitaire et sur celui du développement, en particulier, l'insécurité alimentaire, qui touche déjà plus de 3,5 millions de personnes. Elle a doublé en ampleur sur une période de six mois et, en raison de la sécheresse persistante, il est à craindre qu'elle ne prenne des proportions de catastrophe si les mesures appropriées et si l'aide nécessaire devaient tarder. Il s'agit là aussi d'une urgence nationale à laquelle les autorités haïtiennes s'efforcent de répondre, tout en faisant appel aux mécanismes de solidarité et de coopération bilatérale et multilatérale.

À cela s'ajoute une nette détérioration de la situation sanitaire, par suite notamment de la recrudescence de l'épidémie de choléra et de l'apparition du virus Zika, comme souligné dans le rapport. Ma délégation ne peut s'empêcher, à cet égard, d'être fortement préoccupée par la diminution sensible des flux d'aide publique au développement, ainsi que par la réduction draconienne de l'enveloppe de l'aide humanitaire, qui, comme le souligne le Secrétaire général, a chuté à 55 millions de dollars en 2015 contre 155 millions en 2014. Il en est résulté une forte réduction de la capacité d'intervention du Gouvernement haïtien auprès des populations les plus démunies, les plus touchées, alors que le pays est confronté à de graves difficultés économiques et financières et connaît une situation particulièrement délicate sur le plan politique. Toutes les mesures d'apaisement social et tous les efforts devant être consentis pour venir en aide et répondre aux besoins urgents de la population constituent des impératifs. Le Gouvernement haïtien invite donc ses partenaires internationaux à mesurer l'ampleur des défis et à l'accompagner en apportant des réponses rapides et concrètes, qui sont en adéquation avec des urgences de l'heure.

Le rapport aborde également la question du désengagement progressif de la MINUSTAH et de l'évolution nécessaire de la Mission après bientôt 12 ans de présence en Haïti. Les autorités haïtiennes souscrivent aux recommandations du Secrétaire général et à sa proposition d'entreprendre une évaluation stratégique à l'issue des élections quant au rôle futur de la Mission. Elles tiennent à assurer le Conseil de sécurité de leur disponibilité à contribuer à cette évaluation. En attendant, il nous semble utile de rappeler la position de principe d'Haïti sur les contours de la reconfiguration envisagée pour la MINUSTAH : le profil de la Mission future doit tenir pleinement compte de l'évolution de la situation sur le terrain. À cet égard, le bon déroulement des prochaines élections devrait constituer un indicateur clef pour ce qui est de l'appréciation de nos besoins à

moyen et long terme et du soutien futur des partenaires d'Haïti. L'essentiel – comme l'ont toujours fait valoir les autorités haïtiennes – est de s'assurer de la durabilité des acquis de ces 12 dernières années de présence de la MINUSTAH, notamment en matière de sécurité, et de permettre aux institutions haïtiennes de prendre graduellement et efficacement le relais des fonctions assumées jusque-là par la Mission.

En tout état de cause, avec la nouvelle configuration envisagée, le Gouvernement haïtien est favorable au maintien et au renforcement des composantes d'appui à la Police nationale et au système judiciaire. Il est aussi favorable au soutien continu à l'administration pénitentiaire et à l'appui au Ministère de la justice et de la sécurité publique pour réduire substantiellement le nombre de détenus en situation de détention préventive prolongée et, dans le même temps, améliorer les conditions de détention dans nos centres carcéraux.

Enfin, ma délégation voudrait saisir cette occasion pour exprimer sa gratitude à tous les pays amis, à tous les partenaires de coopération d'Haïti, à l'Organisation des Nations Unies, en particulier au Programme des Nations Unies pour le développement, au Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et à la MINUSTAH, pour leur engagement indéfectible aux côtés des institutions nationales dans la conduite du récent processus électoral.

À cette croisée des chemins, les pouvoirs publics haïtiens souhaitent pouvoir compter sur leur appui continu pour permettre au nouveau Conseil électoral provisoire de prendre rapidement sa vitesse de croisière et de s'acquitter avec efficience et efficacité de la lourde et impérieuse mission qui est la sienne. Ils renouvellent à tous les partenaires de la communauté internationale l'assurance qu'ils ne ménageront aucun effort pour garantir le succès des prochaines élections, dont la crédibilité, la transparence et l'intégrité seront les gages de la transition pacifique et de la stabilité durable que le peuple haïtien ne cesse d'appeler de tous ses vœux.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Mexique.

M. Sandoval (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je remercie votre délégation, Monsieur le Président, d'avoir convoqué a tenue du présent débat, et Mme Sandra Honoré, tant pour le rapport (S/2016/225) qu'elle nous a présenté que pour sa direction de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) à un moment crucial pour l'avenir d'Haïti.

Les élections prévues pour le 24 avril prochain en Haïti sont bien évidemment le point d'intérêt principal de la présente séance pour tous ceux qui s'intéressent à l'avenir du pays. Si les deux étapes qui se sont déroulées en 2015 reflètent les progrès importants réalisés par Haïti depuis le séisme de 2010, les élections prévues pour le mois prochain pourraient être le tournant vers la consolidation d'un processus politique qui, s'il n'a pas été sans difficultés, promet de donner au peuple haïtien une nouvelle voix dans la gouvernance et d'avancer vers le rétablissement de l'ordre constitutionnel.

Le Mexique appelle tous les acteurs politiques haïtiens à faciliter au plus vite la revitalisation et le renouvellement du Conseil électoral provisoire, et à agir de manière responsable afin de préserver la sécurité et la stabilité pendant cette période sensible de la transition.

Comme l'indique le Secrétaire général dans son dernier rapport, les progrès réalisés à ce jour sont fragiles et pourraient être réduits à néant. Les actes de violence et de troubles de l'ordre public liés au processus électoral constituent une préoccupation latente au sein de la communauté internationale, et la vulnérabilité du pays aux crises humanitaires est un défi de taille.

Ma délégation est particulièrement préoccupée par les défis à court et à moyen termes que les problèmes de malnutrition et la persistance du choléra font peser sur Haïti. Rien qu'en 2015, quelque 36 000 cas présumés de choléra ont été enregistrés, 9 000 de plus que l'année précédente, et selon le Ministère de la santé, depuis qu'elle s'est déclarée, l'épidémie a coûté la vie à plus de 9 000 personnes et infecté près d'un million d'Haïtiens.

Ne laissons pas les défis humanitaires qui peuvent être réglés alourdir le poids des menaces qui pèsent sur le présent et l'avenir d'Haïti. Une vigilance accrue, des alertes rapides et une intervention coordonnée des autorités haïtiennes et de l'ONU, ainsi que des investissements stratégiques dans les infrastructures hydrique, de santé et d'assainissement sont indispensables. Le Mexique réitère son engagement à favoriser la prise de mesures dans des domaines prioritaires pour le développement d'Haïti dans l'agriculture, la santé, le domaine socioéconomique, l'environnement et l'éducation, et nous continuerons à accompagner et à renforcer les efforts régionaux menés par l'Organisation des États américains.

Le rapport présenté aujourd'hui par la Représentante spéciale du Secrétaire général ne pourrait

être plus clair. Il présente un diagnostic précis des défis, des dangers et des perspectives en Haïti. Et surtout, il nous montre le rôle crucial que la MINUSTAH continue de jouer au quotidien dans ce pays et la nécessité impérieuse que sa présence soit maintenue jusqu'à ce que les circonstances l'exigent.

Le rôle de la MINUSTAH dans le renforcement des institutions, la sécurité nationale, la promotion de l'état de droit et des droits de l'homme, l'assistance humanitaire et l'aide au développement doit passer progressivement entre les mains des Haïtiens.

Nous appuyons les recommandations du Secrétaire général en vue d'une reconfiguration graduelle de la Mission, à condition que prévalent la stabilité générale et la sécurité, et que la Police nationale d'Haïti continuent de renforcer ses capacités et fassent des progrès importants. Et nous nous félicitons que la Direction centrale de la police judiciaire crée un groupe d'enquête sur les violences sexistes et sexuelles. Nous appuyons également la proposition que la mission d'évaluation stratégique pour la transition de la MINUSTAH soit menée à bien une fois le processus électoral achevé, et nous espérons que son résultat reflétera un juste équilibre entre la situation sur le terrain et l'amélioration des capacités institutionnelles effectives du pays.

L'histoire nous a souvent montré que les calendriers fixés pour les opérations de maintien de la paix peuvent s'avérer contre-productifs. Le retrait accéléré de la Mission pourrait aboutir à la reprise de l'instabilité politique et avoir donc des conséquences incalculables. Nous jugeons prioritaire de consolider les progrès réalisés sans pour autant compromettre la sécurité. Le succès de notre mission collective exige l'engagement de tous les intéressés afin de trouver des solutions haïtiennes adaptées aux problèmes du pays, composante essentielle de l'unité et de la stabilité à long terme d'Haïti.

Je voudrais, pour conclure, remercier très sincèrement les pays qui fournissent des contingents et des effectifs de police à Haïti, le Groupe des Amis et tous les éléments de la MINUSTAH qui continuent d'œuvrer à asseoir les bases d'un Haïti prospère et en paix.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Brésil.

M. de Aguiar Patriota (Brésil) : Je remercie l'Angola d'avoir organisé ce débat. Je tiens aussi à remercier la Représentante spéciale du Secrétaire général, Mme Sandra Honoré, pour son exposé, et réitère le respect de mon gouvernement pour son soutien inébranlable à la consolidation de la paix et de la démocratie en Haïti. Je prends note également de la déclaration du Représentant permanent d'Haïti, l'Ambassadeur Régis.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Le Brésil se félicite de la tenue de deux élections l'année passée en Haïti, qui ont permis au Parlement haïtien de reprendre ses fonctions le 11 janvier dernier. Nous prenons note également des efforts déployés par les institutions haïtiennes pour remédier aux irrégularités électorales et améliorer le processus des élections. Si nous regrettons le report du deuxième tour de scrutin présidentiel, nous reconnaissons l'importance de l'accord politique inter-haïtien conclu le 5 février, qui a permis d'éviter un vide gouvernemental. Nous espérons que dialogue politique promu par le Président provisoire, M. Jocelerme Privert, favorisera la normalisation de la vie démocratique du pays une fois achevée l'élection présidentielle. Le Brésil appelle toutes les parties prenantes à faire preuve d'un esprit constructif au cours du processus menant au prochain cycle électoral. Je tiens, à cet égard, à souligner le rôle clef de médiation assumé par l'ONU, l'Organisation des États américains, la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, et la Communauté des Caraïbes, et à les remercier d'avoir assuré au dialogue inter-haïtien l'espace et l'appui nécessaires.

Sur le plan de la sécurité, nous constatons qu'il y a effectivement des motifs d'inquiétude, notamment dans le contexte du tour de scrutin qui doit encore avoir lieu. Bien que la Police nationale d'Haïti s'acquitte de mieux en mieux de ses responsabilités en matière de prévention du crime et de gestion des troubles civils, le nombre des homicides a augmenté et il y a eu une flambée de violence en février, comme le signale le Secrétaire général, y compris des assassinats, des attaques contre des commissariats de police et des biens privés, des affrontements armés entre gangs rivaux et des manifestations violentes à Port-au-Prince. Nous déplorons profondément la mort de deux agents de police de la MINUSTAH, tués par balle en décembre 2015.

Nous estimons avec la Représentante spéciale du Secrétaire général que l'effet de dissuasion lié à la présence des contingents des Nations Unies continue d'être déterminant pour limiter les manifestations violentes et la criminalité dans certaines zones. C'est pourquoi nous sommes favorables au maintien d'une présence visible et mobile des effectifs en tenue de la

Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH). Nous encourageons également la Police nationale d'Haïti à tirer parti des efforts de la Mission pour garantir le succès du transfert des responsabilités en matière de sécurité dans les zones sensibles. Dans ce contexte, il convient de souligner que le nombre des effectifs de la Police nationale d'Haïti se situe toujours en deçà de la cible fixée pour 2016.

En cette période de conjoncture économique défavorable, la résilience d'Haïti est une nouvelle fois mise à l'épreuve. Les trois années de sécheresse se sont traduites par des pertes de récoltes et la hausse des prix des denrées alimentaires. Les récentes inondations ont quant à elle entraîné la création de nouveaux camps de personnes déplacées et l'augmentation des cas de choléra dans le pays. Cette situation extrêmement difficile continue de nécessiter l'attention soutenue de la communauté internationale.

Le Brésil observe avec préoccupation qu'il y a eu une série de réductions des projets à effet rapide et du programme de lutte contre la violence communautaire de la MINUSTAH. Nous pensons que ces outils importants qui font partie du mandat jouent un rôle primordial pour promouvoir une culture de paix et d'état de droit et, en définitive, consolider la stabilité.

Outre l'appui que nous avons fourni pour l'organisation des élections en Haïti et notre programme complet de coopération humanitaire avec le pays, le Brésil est déterminé à maintenir en place sa politique spéciale d'immigration à l'intention des Haïtiens afin de garantir aux personnes qui migrent dans notre pays des conditions d'entrée et d'accueil dignes.

Nous sommes d'accord avec le Secrétaire général que la mission d'évaluation stratégique ne devrait avoir lieu qu'une fois que le processus électoral aura été mené à terme, de préférence lorsque le nouveau gouvernement aura été formé. À cet égard, nous insistons sur le fait que la mission d'évaluation devra tenir compte de la situation concrète sur place et éviter de préjuger à l'avance de ses conclusions. Dans ce contexte, il demeure indispensable de veiller à ce qu'il y ait une coordination étroite et efficace avec le Gouvernement haïtien.

(*l'orateur reprend en français*)

Malgré l'inquiétude causée par la crise politique qui a conduit au report du deuxième tour de l'élection présidentielle, le Brésil continuera à soutenir les solutions que, nous en sommes sûrs, les Haïtiens eux-mêmes sont capables de produire. Nous espérons qu'une attitude constructive et positive des acteurs politiques haïtiens pourra conduire à l'achèvement du processus en cours et contribuer à la tenue d'élections justes et transparentes. Nous exhortons les dirigeants haïtiens à continuer le travail d'approfondissement du pacte social et de consolidation de la démocratie dans le pays. La transition définitive appartient au peuple haïtien; une transition entre l'instabilité du passé et un futur basé sur le rêve haïtien originel qui a inspiré tout une région à lutter pour son indépendance, comme moyen d'assurer une vie digne et dans la liberté pour tous. Nous continuerons à soutenir nos frères haïtiens dans la poursuite de cet objectif.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Pérou.

M. Meza-Cuadra (Pérou) (*parle en espagnol*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Groupe des Amis d'Haïti, qui réunit l'Argentine, le Brésil, le Canada, le Chili, la Colombie, les États-Unis, la France, le Guatemala, l'Uruguay, le Venezuela et mon propre pays, le Pérou. Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, d'avoir organisé le présent débat afin d'examiner le dernier rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (S/2016/225).

Le Groupe des Amis souhaite la bienvenue à la Représentante spéciale du Secrétaire général, Mme Sandra Honoré, et la remercie de son rapport détaillé et du travail considérable qu'elle accomplit.

Le renforcement de l'état de droit et des institutions démocratiques, l'instauration d'une culture politique propice à la stabilité démocratique et l'amélioration des conditions socioéconomiques sont autant d'éléments clefs et indispensables pour parvenir à plus de sécurité, plus de stabilité et plus de prospérité en Haïti.

Le Groupe des Amis se félicite de la poursuite des efforts des Nations Unies, d'autres institutions multilatérales, des organisations régionales et des États Membres pour répondre aux besoins critiques d'Haïti. À cet égard, le Groupe voit avec préoccupation la prolongation de la suspension du calendrier électoral et l'incertitude politique qui en résulte. Nous prenons note de l'accord auquel les dirigeants haïtiens sont parvenus le 5 février, qui permet d'éviter la vacance du pouvoir et établit une feuille de route pour la poursuite du processus électoral. Nous appelons à la rapide mise en œuvre de toutes les dispositions de cet accord dans les délais prévus. Nous insistons également sur la

responsabilité qui incombe à tous les acteurs haïtiens en la matière. Nous les invitons tous à adopter une attitude constructive, à faire preuve de la plus grande retenue et à travailler de concert afin de renforcer la confiance dans le processus électoral. Nous accueillons favorablement les efforts déployés en ce sens par la Représentante spéciale du Secrétaire général et nous l'encourageons à continuer dans cette voie.

Le Groupe des Amis est très préoccupé par les violences à caractère politique qui se sont produites en janvier et en février et appelle tous les acteurs politiques à promouvoir un climat pacifique dans le plein respect de la loi. Nous rappelons une nouvelle fois l'importante de l'engagement pris par le Gouvernement haïtien de renforcer l'état de droit et de réaliser des progrès dans le secteur judiciaire et celui de la sécurité. À cet égard, nous nous félicitons de la poursuite des efforts en faveur de la professionnalisation et de la réforme de la Police nationale d'Haïti et nous signalons à nouveau que la formation de la police doit demeurer l'une des tâches clefs de la MINUSTAH. Nous prenons également note des avancées partielles intervenues dans la mise en œuvre du plan de développement quinquennal 2012-2016.

Nous relevons les progrès réalisés dans le secteur judiciaire, toutefois il est urgent de réduire le nombre des détentions provisoires prolongées et de remédier aux conditions de détention inhumaines, d'améliorer l'application du principe de responsabilité et de mettre fin à l'impunité, y compris pour les violations des droits de l'homme commises dans le passé.

Le Groupe des Amis d'Haïti réaffirme son attachement à la politique de tolérance zéro des Nations Unies à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles et, à cet égard, espère que tous les membres du personnel des Nations Unies se conformeront aux normes de conduite les plus strictes. Le Groupe invite instamment tous les acteurs concernés à prendre leurs responsabilités afin de prévenir de tels cas, d'enquêter sur les allégations et de faire en sorte que les responsables répondent de leurs actes.

Nous prenons note des efforts que le Gouvernement haïtien, la MINUSTAH et d'autres continuent de déployer pour protéger les membres des groupes vulnérables, mais nous constatons avec préoccupation le manque de moyens au niveau national pour garantir la protection des droits de l'homme, notamment ceux des groupes vulnérables. Une attention accrue de la part de tous les acteurs s'impose pour prévenir et réduire les crimes violents, en particulier ceux qui visent les femmes et les enfants, notamment les viols et autres violences sexuelles. Dans ce contexte, le Groupe est favorable à ce que la problématique hommes-femmes et la protection de l'enfance fassent l'objet d'une attention particulière et à ce que l'on poursuive les efforts de réduction de la violence afin d'améliorer le bien-être des jeunes à risque et des communautés vulnérables.

Le Groupe s'inquiète par ailleurs du fait que l'instabilité politique actuelle détourne l'attention nationale des problèmes humanitaires persistants.

Dans le même ordre d'idées, nous constatons que l'insécurité alimentaire résultant de trois années de sécheresse, laquelle continue de s'aggraver, touche désormais 1,5 million d'Haïtiens et menace la stabilité du pays.

Les efforts qui continuent d'être faits pour venir à bout de l'épidémie de choléra nous rappellent l'importance de maintenir la coopération entre la communauté internationale et le Gouvernement haïtien afin de répondre aux besoins de la population. Nous faisons écho à l'appel du Secrétaire général demandant d'appuyer les efforts des autorités haïtiennes à cet égard, et nous invitons de nouveaux partenaires à venir compléter les contributions actuelles des donateurs internationaux. Le Groupe constate avec préoccupation que la crise politique actuelle a des conséquences négatives sur le niveau des dépenses consacrées au développement, ce qui conjugué à la sécheresse et à la baisse de la production agricole qui en résulte ainsi qu'au recul des fonds versés par les donateurs, freine la croissance économique du pays.

Il n'y aura pas de stabilité véritable et de développement durable en Haïti sans renforcement des institutions démocratiques et sans des processus démocratiques crédibles. À cet égard, nous insistons sur l'importance de mener à bien le cycle électoral sans plus de retard, afin qu'Haïti puisse disposer d'institutions démocratiques qui fonctionnement pleinement. Nous reconnaissons que c'est au premier chef au Gouvernement et au peuple haïtiens qu'il revient de prendre en main tous les aspects du processus de stabilisation du pays. De même, nous réaffirmons la responsabilité qui incombe à la MINUSTAH au regard de cette tâche, conformément à son mandat.

Le Groupe réaffirme sa solidarité et son attachement au peuple et au Gouvernement haïtiens, dans leur quête de stabilité, de reconstruction, de

redressement, de développement économique et de consolidation démocratique.

Enfin, le Groupe des amis d'Haïti reconnaît le rôle important que joue la MINUSTAH pour garantir la stabilité et la sécurité en Haïti et exprime son appui et sa reconnaissance aux femmes et aux hommes qui composent la Mission, pour leur dévouement et leurs efforts inlassables en faveur du redressement et de la stabilité en Haïti.

Je voulais faire quelques commentaires à titre national, mais vu l'heure avancée, je m'arrêterai ici.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'Union européenne.

M. Vrailas (Union européenne) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne et de ses États membres.

Je remercie le Secrétaire général pour son rapport (S/2016/225) et la Représentante spéciale pour son exposé. Je remercie aussi le Représentant permanent d'Haïti pour sa déclaration.

La Turquie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, la Serbie, et l'Albanie, pays candidats; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel; ainsi que l'Ukraine et l'Arménie se rallient à la présente déclaration.

Haïti traverse une période politique délicate. L'Union européenne est préoccupée par l'interruption du processus électoral en cours, à l'arrêt suite à la contestation des résultats des élections d'août et d'octobre 2015. Sa finalisation constitue une condition nécessaire à la stabilité politique et institutionnelle; elle revêt un caractère urgent, afin qu'Haïti puisse faire face aux nombreux défis économiques, sociaux et environnementaux auxquels il est confrontée Haïti ne peut pas se permettre une nouvelle crise politico-sécuritaire majeure, et doit préserver les progrès obtenus après le terrible tremblement de terre de 2010, alors même que de nouveaux défis, liés notamment à la sécheresse et à la malnutrition, se présentent.

L'Union européenne appelle l'ensemble des acteurs haïtiens, et notamment le Président provisoire, M. Privert, à tout mettre en œuvre afin de garantir la stabilité et la sécurité du pays, ainsi que d'assurer la réussite du processus électoral engagé et la consolidation démocratique du pays. Elle reste un partenaire fidèle de la République d'Haïti et demeure déterminée à soutenir le pays dans cette phase sensible, en coordination avec les autres partenaires.

L'Union européenne a fermement soutenu la tenue des scrutins d'août et d'octobre 2015, par deux biais : à travers une contribution financière de 5 millions d'euros au fonds fiduciaire géré par le système des Nations Unies, ainsi que par l'envoi d'une mission d'observation électorale, sollicitée par les autorités haïtiennes et agréée par celles-ci. Cette mission, en pleine indépendance et selon une méthodologie et un code de conduite établis, a observé toutes les étapes du processus, en référence aux normes et obligations régionales et internationales en matière d'élections, ainsi qu'à la législation haïtienne. Elle a conclu que, malgré certaines irrégularités, pour la plupart dues à l'insuffisante formation des agents électoraux, il n'y a pas eu d'altération significative du résultat du premier tour de l'élection présidentielle. L'Union européenne regrette l'interruption du processus électoral, suite à la détérioration du climat sécuritaire et aux menaces qui ont pesé sur ledit processus. Les résultats proclamés par le Conseil électoral provisoire doivent constituer la base de référence en vue de l'organisation du deuxième tour.

Nous nous devons de rendre hommage aux Haïtiens qui se sont engagés, dans des conditions extrêmement difficiles, à assurer la tenue d'élections, seule voie pour permettre au peuple haïtien de choisir ses dirigeants.

L'Union européenne a pris note de l'accord du 5 février entre l'exécutif et le législatif pour la continuité institutionnelle, comme un compromis permettant, par sa mise en œuvre, d'éviter un vide de gouvernance, d'assurer à la fois la stabilité et la continuité de l'État, ainsi que de permettre la poursuite du processus électoral initié en 2015, et notamment l'organisation du deuxième tour de l'élection présidentielle, le 24 avril 2016. Elle appelle à la mise en œuvre de l'ensemble des dispositions de cet accord, et notamment à éviter que la transition soit prolongée ultérieurement de façon illégitime ou que le processus électoral soit reporté à nouveau ou *de facto* suspendu, en violation de l'accord du 5 février. Chacun doit faire preuve de responsabilité, de retenue et d'un esprit de compromis à cet égard.

Le processus électoral doit continuer dans le respect des principes de paix, d'inclusion, de transparence et de légalité sur la base de l'accord du 5 février. Il est essentiel d'aboutir à l'entrée en fonction rapide d'un

gouvernement de transition inclusif et confirmé par le Parlement, ainsi que du Conseil électoral provisoire dans les meilleurs délais afin de pouvoir prendre les mesures qui s'imposent pour permettre au processus électoral initié en 2015 d'aboutir dans la transparence et dans le respect du nouveau calendrier agréé. L'Union européenne est prête à continuer à appuyer ce processus, y compris par sa mission d'observation électorale.

L'Union européenne est un soutien et un ami d'Haïti de longue date. Elle en demeure aussi l'un des principaux bailleurs de fonds, en aide d'urgence comme en aide au développement. Ce soutien financier de l'Union européenne est toutefois subordonné au respect des principes démocratiques, comprenant le droit du peuple de choisir son gouvernement démocratiquement par les urnes et non pas par la mobilisation de la rue. Des clauses de conditionnalité politique font partie intégrante du Traité de Cotonou, qui lie l'Union européenne aux pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, dont Haïti. La stabilité institutionnelle est primordiale pour que l'aide européenne soit efficace et puisse produire des effets durables au bénéfice de la population. Il est donc urgent et nécessaire d'installer des institutions librement élues et légitimes afin d'aborder sans tarder les énormes défis conjoncturels et structurels auxquels le pays est confronté.

Si la situation sécuritaire reste globalement stable, elle n'en a pas moins été impactée par les tensions liées au climat électoral. L'Union européenne salue le professionnalisme de la Police nationale d'Haïti, qui a géré avec succès les événements récents, de manière largement autonome. Elle souligne que l'apport de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) demeure important dans le contexte actuel. Elle estime que la présence de la MINUSTAH, et plus particulièrement son appui à la sécurisation des élections, toujours dans le respect et la protection des droits de l'homme et des principes de souveraineté, reste utile pour garantir la poursuite du processus ainsi que la paix et la stabilité pendant les prochains mois. Elle est favorable à la poursuite, lorsque les conditions le permettront, des réflexions relatives à l'avenir de la MINUSTAH, à partir de recommandations du Secrétaire général. Elle encourage les acteurs haïtiens à prendre leurs responsabilités dans la conclusion du cycle électoral engagé.

En conclusion, l'Union européenne demeure engagée à soutenir les efforts des autorités haïtiennes, des Nations Unies et de la communauté internationale afin d'assurer un meilleur futur à l'ensemble du peuple haïtien.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Guatemala.

M. Sandoval Cojulún (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Le Guatemala se félicite de la tenue du présent débat consacré à la situation en Haïti. Nous profitons de cette occasion pour saluer le rapport (S/2016/225) du Secrétaire général Ban Ki-moon, ainsi que l'exposé fait par Mme Sandra Honoré en sa qualité de Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation des Nations Unies en Haïti (MINUSTAH).

Parallèlement, le Guatemala s'associe à la déclaration prononcée par la délégation péruvienne au nom du Groupe des amis d'Haïti.

Nous prenons note des efforts déployés par la MINUSTAH dans le but de s'acquitter de son mandat, à savoir, entre autres, créer un environnement sûr et stable, aider au contrôle et à la restructuration, appuyer le processus politique et constitutionnel et aider à l'organisation et à la supervision des élections municipales, parlementaires et présidentielle libres et régulières. Le Guatemala est fier de contribuer à appuyer la stabilisation du pays. Dans le même temps, nous soulignons toutefois qu'il importe que les fonctionnaires de la fonction publique continuent d'œuvrer à promouvoir la stabilité politique et sociale, que les Haïtiens méritent tant.

S'agissant des élections municipales, parlementaires et présidentielle libres et régulières, le Guatemala souligne que les événements récents qui ont entraîné le report de l'élection présidentielle, provoquant ainsi une crise institutionnelle, n'aident pas le pays à retrouver la voie démocratique dont Haïti a tant besoin. Nous jugeons préoccupants ces actes qui favorisent une plus grande instabilité dans le pays.

Nous saluons l'accord conclu entre les parties haïtiennes, qui prévoit la mise en place des structures nécessaires pour préserver la continuité institutionnelle en Haïti et a permis d'établir une feuille de route afin d'achever rapidement le cycle électoral en cours. Il importe – nous tenons à le souligner – que les parties concernées respectent l'accord du 5 février, qui vise à protéger la continuité constitutionnelle en Haïti et à assurer que le dernier tour de l'élection présidentielle ait lieu le 24 avril afin qu'un nouveau président puisse prendre ses fonctions le 14 mai prochain.

De même, nous appuyons la volonté exprimée par le groupe restreint de la communauté internationale – composé du Brésil, du Canada, de la France, de l'Espagne, des États-Unis, de l'Union européenne et de l'Organisation des États américains – de souligner l'importance que revêt l'achèvement du processus électoral à la date prévue. À cet égard, nous nous félicitons de l'élection le 14 février d'un président provisoire de la République en vue de préserver la continuité institutionnelle et de poursuivre le processus électoral en Haïti. Dans le même temps, il importe que toutes les parties maintiennent un dialogue constructif qui mettra le pays sur la voie d'un avenir stable et démocratique, ce qui est essentiel pour lutter contre les problèmes auxquels est confronté Haïti et mettre en place les mesures nécessaires pour préserver le calme et la stabilité. Le secteur politique doit rester engagé et jouer son rôle dans la promotion de la stabilité politique dont le pays a tant besoin, laquelle favorisera son développement.

Dans un autre ordre d'idées, nous prenons note avec préoccupation de la situation humanitaire difficile dans laquelle se trouve le pays et de l'augmentation de 24 % du nombre de cas de choléra en Haïti entre 2014 et 2015.

Enfin, nous nous félicitons que la sécurité sur le terrain pendant le processus électoral ait été assurée principalement par la Police nationale d'Haïti et que la MINUSTAH n'ait été appelée à prêter main forte qu'à deux reprises, ce qui témoigne clairement du renforcement des capacités de la Police nationale.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Argentine.

M. García Moritán (Argentine) (*parle en espagnol*) : Je souhaite en premier lieu remercier la Représentante spéciale du Secrétaire général, Mme Sandra Honoré, d'avoir présenté le rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) (S/2016/225), et à saluer ses efforts et les résultats qu'elle obtient en contribuant à renforcer le dialogue et les institutions en Haïti. Je salue également la présence du Représentant permanent d'Haïti, l'Ambassadeur Denis Régis, et de sa délégation active. Enfin, nous remercions le nouveau Commandant de la Force, le général Ajax Porto Pinheiro, et le Commissaire Serge Therriault.

Lorsque le Conseil s'est penché sur la situation en Haïti en octobre dernier (voir S/PV.7530), le processus électoral était en marche et les élections législatives, municipales et présidentielle du 25 octobre se profilaient à l'horizon. Si les élections d'octobre se sont déroulées dans un calme relatif, les accusations d'irrégularités et les tensions suscitées par le processus d'examen des résultats ont obligé à plusieurs reports, puis à une suspension indéfinie du processus le 22 janvier. En dépit de ces incidents, qui constituent une nouvelle entrave au processus de transition, un accord parlementaire a pu être conclu qui a permis de créer un gouvernement provisoire après l'expiration du mandat du Président Martelly. Comme d'autres pays de la région qui se préoccupent de l'avenir d'Haïti, l'Argentine suit le processus et espère que le peuple haïtien parviendra à normaliser la situation politique en menant à son terme le processus électoral et en créant un gouvernement légitime qui sera chargé de consolider la stabilité.

S'agissant du rapport du Secrétaire général, l'Argentine est préoccupée par la recrudescence de violence qui a marqué le processus électoral durant les derniers mois de 2015 et les premiers mois de cette année, et elle demeure convaincue que les efforts du Gouvernement de transition contribueront à réduire la violence et à mener à bien le processus électoral.

L'Argentine déplore profondément cette situation, même si elle ne peut que souligner que, lorsqu'il a été décidé de la prorogation du mandat de la MINUSTAH sur la base de la résolution 2180 (2014), et d'une réduction conséquente des effectifs, elle a, au même titre que d'autres pays de la région, souligné la nécessité de maintenir une présence militaire importante jusqu'à ce que le processus électoral soit achevé. Sans préjudice de ces considérations, il convient de saluer le comportement du personnel de la MINUSTAH, qui n'a pas relâché ses efforts tout en privilégiant les domaines d'action prioritaires pour pouvoir s'acquitter de son mandat après la réduction des effectifs.

En matière de police, l'Argentine salue les efforts consentis pour renforcer les capacités de la Police nationale d'Haïti dans le cadre du plan de développement pour la période 2012-2016. Elle prend néanmoins note du fait que moins de 10 mois avant son achèvement, le plan a été appliqué à 60 %. La communauté internationale doit s'engager plus énergiquement pour renforcer les forces de police et promouvoir la réforme du secteur de la sécurité. À cet égard, l'Argentine attend avec intérêt le prochain rapport du Secrétaire général pour se faire une idée plus précise des progrès réalisés. Dans le même temps, l'Argentine est certaine que ce rapport permettra d'évaluer la situation en ce qui concerne le processus

électoral et les recommandations relatives à l'avenir de la MINUSTAH que le Secrétariat présentera au Conseil. Sur ce point, je réitère la nécessité que le Gouvernement haïtien participe pleinement à la prise de décisions concernant la présence des Nations Unies dans le pays.

Pour conclure, je réitère l'appui du peuple et du Gouvernement argentins aux efforts que déploie Haïti pour renforcer le processus démocratique, la sécurité et le développement socioéconomique sur son territoire.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Chili.

M. Barros Melet (Chili) (*parle en espagnol*) : Nous remercions la Représentante spéciale du Secrétaire général pour Haïti, Mme Sandra Honoré, de son exposé.

Le Chili s'associe à la déclaration prononcée par le Représentant permanent du Pérou, l'Ambassadeur Gustavo Meza Cuadra, au nom du Groupe des Amis d'Haïti.

Comme l'ont signalé les délégations qui m'ont précédé, nous sommes préoccupés par la situation politique en Haïti. Il est capital de maintenir et de renforcer l'espace de dialogue qui a permis de conclure un accord le 5 février. L'application de cet accord relève de la responsabilité de tous les acteurs. Les dispositions de l'accord doivent être mises en œuvre en vue de mener à bien le processus électoral qui a débuté en 2015. Le Gouvernement en place étant provisoire, il faut tenir compte de la nécessité de relancer les mécanismes institutionnels pertinents. Le contexte politique doit s'améliorer, compte tenu en particulier des répercussions des problèmes politiques dans des domaines qui touchent l'ensemble de la société haïtienne, notamment le développement socioéconomique, les conditions de sécurité et la situation humanitaire.

Les conditions de sécurité continuent de subir les effets du processus électoral, et nous avons été particulièrement préoccupés par l'intensification de la violence durant les jours qui ont précédé la signature de l'accord politique du 5 février, cequi a contraint la Police nationale d'Haïti à déployer toutes ses capacités et à s'appuyer sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH). Nous espérons que la Police nationale d'Haïti achèvera la mise en œuvre de son plan de développement stratégique pour la période 2012-2016.

La crise politique a détourné l'attention de la crise humanitaire – une attention fort nécessaire – et elle se répercute sur les dépenses en faveur du développement, ce qui complique une situation marquée par la baisse des financements internationaux. Nous réitérons notre préoccupation particulière face à l'insécurité alimentaire. Nous espérons que les efforts vont se poursuivre en vue d'éliminer le choléra et, à cet effet, il faut établir une perspective à long terme, notamment en ce qui concerne l'accès à l'eau potable et à l'assainissement.

S'agissant de la reconfiguration de la MINUSTAH, nous prenons note de la recommandation du Secrétaire général visant à ce que l'évaluation stratégique prévue par la résolution 2243 (2015) soit conduite une fois le processus électoral achevé. Nous réitérons notre position de principe, à savoir qu'il faut que l'opinion des pays fournisseurs de contingents soit prise en compte dans le cadre de ce processus. Il est encourageant de constater que la Mission et l'équipe de pays progressent dans la consolidation des tâches qui vont être assumées par le Gouvernement haïtien en vertu du principe d'appropriation nationale.

Malgré les difficultés actuelles, nous ne devons pas perdre de vue les perspectives qui existent. Haïti a énormément progressé dans différents domaines et a surmonté des tragédies comme le séisme de 2010, durant lequel le peuple a fait montre d'une résilience louable. La communauté internationale, en particulier le système des Nations Unies par l'intermédiaire de ses organismes, fonds et programmes, ainsi que la MINUSTAH, ont joué un rôle fondamental à cet égard. Le défi consiste maintenant à préserver les acquis.

Pour conclure, nous réaffirmons l'engagement du Gouvernement chilien en faveur du renforcement des institutions et du développement d'Haïti et de son peuple, engagement qui se reflète dans notre étroite coopération bilatérale et dans notre participation à la MINUSTAH depuis sa création, ainsi que dans d'autres instances de coopération Sud-Sud, régionale et internationale.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Colombie.

M. Ruiz Blanco (Colombie) (*parle en espagnol*) : Je voudrais avant toute chose vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué le présent débat sur la situation en Haïti, et remercier également la Représentante spéciale, Mme Sandra Honoré, de son engagement sans faille et de son rôle de chef de file à la tête de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH).

La Colombie s'associe à la déclaration faite par l'Ambassadeur de Pérou au nom du Groupe des Amis d'Haïti.

La Colombie souligne une fois de plus le travail inestimable qu'effectue la MINUSTAH pour assurer le bien-être durable du peuple haïtien. Mon pays remercie le Secrétaire général de son rapport (S/2016/225), et tient à en souligner certains aspects.

Bien que le nombre de cas de choléra et de décès dus à cette maladie en 2015 soit une source de préoccupation, nous sommes satisfaits de noter que le dernier trimestre de 2015 est celui qui a vu le moins de nouveaux cas depuis le début de l'épidémie. Nous espérons que cette tendance va se poursuivre.

Nous sommes préoccupés par les violations répétées des droits de l'enfant mentionnées dans le rapport, en particulier par les cas de traite d'enfants, de travail des enfants et d'exploitation sexuelle des enfants. Si nous condamnons tous les actes de violence sexuelle contre les femmes, nous nous félicitons toutefois de l'appui qui a été offert à 1 919 femmes vulnérables dans le cadre du programme de lutte contre la violence communautaire, ainsi que des progrès enregistrés à cet égard. Une attention particulière doit être accordée, ainsi que le signale le rapport, à l'insécurité alimentaire aigüe dont souffrent plus 1,5 million d'Haïtiens, soit plus de deux fois qu'il y a six mois.

Nous réaffirmons l'importance de mettre en place des institutions judiciaires et pénitentiaires en Haïti, étant donné que les deux secteurs posent des défis humanitaires du fait des conditions dans lesquelles les personnes sont détenues dans les prisons du pays. Nous nous félicitons du concours qu'apporte la MINUSTAH aux autorités locales s'agissant d'aider les maires et conseillers municipaux nouvellement élus à prendre leurs fonctions dans de bonnes conditions. Toutefois, nous notons avec préoccupation qu'aucune femme n'a été élue aux élections du 25 octobre, au mépris de la Constitution du pays et de la résolution 1325 (2000), qui demande instamment de faire en sorte que les femmes soient davantage représentées à tous les niveaux de prise de décisions dans les institutions nationales.

Mon pays a déjà indiqué qu'il revenait au premier chef au Gouvernement et aux responsables haïtiens de diriger le processus haïtien. C'est pourquoi nous accueillons favorablement la collaboration entre la MINUSTAH et l'équipe de pays des Nations Unies pour établir un plan de transition conjoint qui permettra de renforcer la prise en main nationale, en particulier dans la perspective du désengagement progressif de la Mission de ses fonctions, que le Gouvernement devra alors assumer.

Nous voyons avec préoccupation le report répété des échéances électorales en Haïti. À cet égard, nous espérons sincèrement que des mesures correctives sont en train d'être prises pour garantir la tenue du deuxième tour du scrutin présidentiel, en évitant les incidents violents et les irrégularités qui ont entaché les précédents scrutins.

Nous saluons l'accord conclu pour éviter la vacance du pouvoir en Haïti et réaffirmons que le prochain Président démocratiquement élu devra consacrer une bonne part de son programme politique à la sécurité et au développement, afin de permettre au pays de surmonter les difficultés actuelles.

Nous soulignons les observations faites par le Secrétaire général dans son rapport concernant la capacité des acteurs haïtiens de surmonter l'incertitude politique qui règne actuellement, ce qui permet d'espérer que le pays sera en mesure de réaliser de solides progrès en termes de stabilité politique et d'instauration d'une culture démocratique.

Compte tenu des problèmes qui existent dans le domaine de la sécurité, nous estimons qu'Haïti doit continuer de s'employer à renforcer sa police nationale sur le plan institutionnel. Il faut à tout prix que la MINUSTAH préserve les acquis engrangés. Il nous faut mettre en place un cadre cohérent pour obtenir des résultats durables et garantir un transfert des pouvoirs pacifique et sans heurt au prochain gouvernement.

Je voudrais, pour terminer, réaffirmer l'appui de la Colombie au travail inestimable réalisé par la MINUSTAH pour veiller au bien-être durable du peuple haïtien. Mon pays reste déterminé à continuer de contribuer au renforcement des compétences de la Police nationale d'Haïti au moyen d'activités de conseil et de formation des officiers, ainsi que par la participation de policiers colombiens à la MINUSTAH. Il me plaît d'annoncer qu'au cours de la première semaine d'avril, un contingent de 24 policiers colombiens, dont quatre femmes, arrivera à Port-au-Prince pour rejoindre la Mission avec pour objectif de renforcer l'état de droit, la bonne gouvernance, la sécurité et le bien-être dans le pays.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de Saint-Vincent-et-les Grenadines.

Mme King (Saint-Vincent-et-les Grenadines) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au Conseil de sécurité au nom des 14 États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM).

La CARICOM salue et apprécie à sa juste valeur l'exposé détaillé présenté par l'Ambassadrice Sandra Honoré. Nous prenons bonne note de ses observations sur les derniers faits survenus en Haïti, en particulier ceux liés au processus électoral. Par ailleurs, nous remercions le Secrétaire général de son rapport (S/2016/225).

La CARICOM est très préoccupée par l'incertitude politique actuelle en Haïti, qui fait que le processus électoral pourrait ne pas être achevé selon le calendrier prévu par l'accord du 5 février. Conscients que le peuple haïtien doit être à la tête et au cœur des efforts pour trouver des solutions locales, nous demandons instamment à la communauté internationale de l'aider à trouver de telles solutions consensuelles pour faire sortir le processus électoral de l'impasse. De notre point de vue, il faut tout mettre en œuvre pour veiller à ce que le processus électoral soit mené à terme dans la transparence, de façon libre et régulière, et sans peur. Les élections sont importantes pour la démocratie et sont, par conséquent, une condition pour le développement durable des États démocratiques.

Haïti souffre déjà d'une crise humanitaire aggravée par la sécheresse, la pénurie d'eau, d'infrastructures sanitaires et d'assainissement et la présence du choléra, pour ne citer que quelques-uns des problèmes. C'est pourquoi le pays ne peut se permettre l'instabilité politique. À cet égard, la CARICOM se félicite qu'à la 34e session de la Conférence régionale de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture pour l'Amérique latine et les Caraïbes, qui vient de s'achever à Mexico City, les ministres de l'agriculture de la CARICOM aient pris l'engagement de s'attaquer ensemble au problèmes de la faim, de la pauvreté et l'insécurité alimentaire chroniques en Haïti. En outre, la CARICOM continue d'exprimer sa gratitude à tous les États qui ont contribué au fonds administré par le Programme des Nations Unies pour le développement afin d'aider le processus électoral en Haïti, notamment au Gouvernement de la Trinité-et-Tobago qui a versé 1 million de dollars au projet.

La MINUSTAH, sous la direction de l'Ambassadrice Honoré, doit être louée pour l'action qu'elle continue de mener en Haïti, où elle apporte son concours aux autorités haïtiennes pour ce qui est des questions liées à la conduite des élections, mais aussi dans les domaines du renforcement de l'état de droit, de la promotion de la justice et de la formation de la Police nationale d'Haïti, afin que cette dernière soit en mesure d'assumer le contrôle total des activités de police dans le pays dans un très proche avenir.

Nous rendons hommage aux autorités haïtiennes et à la MINUSTAH pour leurs efforts visant à stabiliser Haïti pendant cette période de transformation, mais nous sommes également conscients que les membres du Conseil doivent agir avec prudence en mettant tout en œuvre pour que le processus électoral soit mené à bon terme comme le prévoit l'accord du 5 février. Toute nouvelle atteinte à ce processus ne fera qu'enrayer les progrès accomplis et annulera les acquis enregistrés en Haïti jusqu'à présent.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à Mme Honoré pour qu'elle réponde aux observations et aux questions qui ont été formulées.

Mme Honoré (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais vous remercier, ainsi que les membres du Conseil de sécurité, tous les États Membres, les organisations multilatérales et régionales et le Groupe des Amis d'Haïti de vos observations et de votre appui constant au processus de démocratisation et de stabilisation en Haïti. Je vous remercie également de vos conseils concernant les travaux de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH). J'attache particulièrement de l'attention aux préoccupations exprimées au sujet de l'interruption du processus électoral et aux recommandations formulées quant à la voie à suivre. Cependant, j'accorde encore plus d'importance aux observations adressées à tous les acteurs haïtiens, à qui incombe au premier chef la responsabilité d'aller résolument de l'avant, pour surmonter l'impasse actuelle. Au nom des hommes et des femmes de la MINUSTAH – le personnel militaire, de police, civil, local et international – et des Volontaires des Nations Unies, je remercie tous les participants d'avoir exprimé leurs sentiments de gratitude pour notre service.

La séance est levée à 19 h 30.